



Projet LAXAR, lauréat

CONSTRUCTION D'UN EMS DE 84 LITS

Concours de projets d'architecture

En procédure ouverte, à un degré selon la norme SIA 142

EMS MAURICE BUGNON - YVONAND

FONDATION SAPHIR

RAPPORT DU JURY

Septembre 2023

Tables des matières

1. INTRODUCTION	2
1.1 Objet et enjeux du concours	2
1.2 Site et contexte du lieu	2
1.3 Projet institutionnel et orientations architecturales	2
1.4 Programme	3
2. PROCÉDURE.....	6
2.1 Maître de l'ouvrage et organisateur	6
2.2 Genre de concours et type de procédure	6
2.3 Conditions de participation	6
2.4 Calendrier général	6
2.5 Documents demandés	7
2.6 Critères d'appréciation	7
2.7 Composition du jury	8
2.8 Procédure en cas de litige	8
3. JUGEMENT	9
3.1 Dossier remis	9
3.2 Examen préalable	9
3.4 Organisation du jugement	10
3.5 Première session de jury	10
3.6 Projets retenus pour l'expertise	11
3.7 Deuxième session de jury	11
3.8 Classement et prix	11
3.9 Conclusion et recommandations du jury	11
4. APPROBATION DU JURY	13
5. LEVEE DE L'ANONYMAT	14
5.1 Projet primés	14
5.2 Projets non primés	14
6. CRITIQUE DES PROJETS PRIMES	19
7. PROJETS NON PRIMES	43

1. INTRODUCTION

1.1 OBJET ET ENJEUX DU CONCOURS

Le concours d'architecture avait pour objet la reconstruction de l'EMS (établissement médico-social) Maurice Bugnon à Yvonand pour le compte de la Fondation Saphir.

La Fondation Saphir, qui gère un réseau important de structures d'accueil dans le Nord vaudois, a le projet de reconstruire cet EMS sur son site actuel. En effet, les bâtiments sont vétustes et ne répondent plus aux normes en vigueur et aux besoins des résidents. Cette situation rend également l'exploitation peu fonctionnelle.

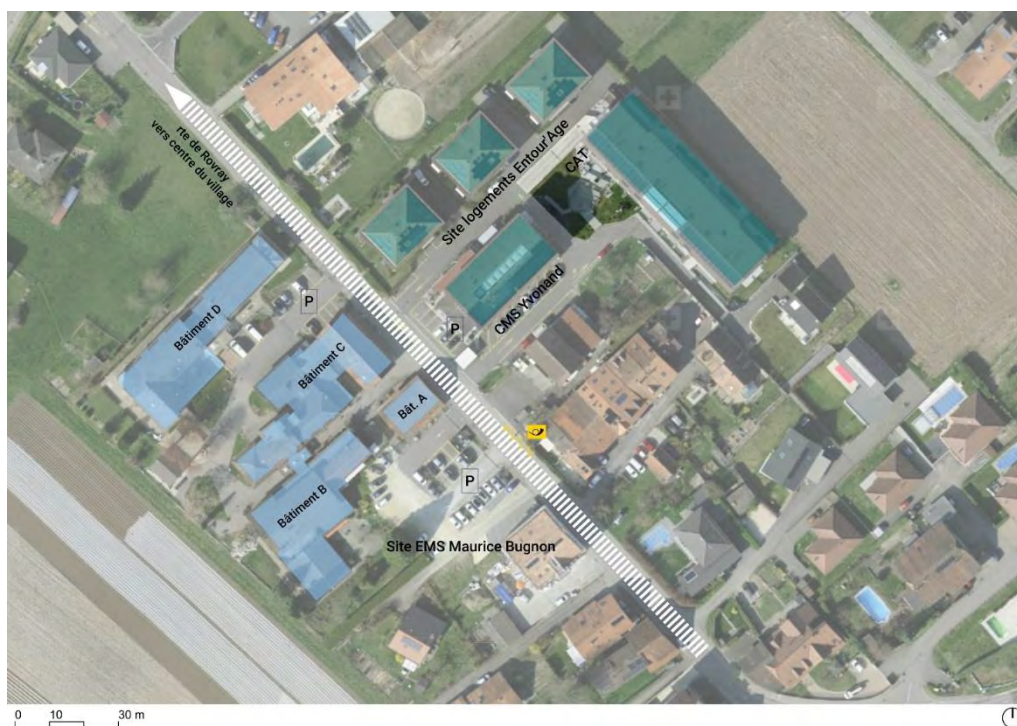
L'établissement actuel se compose de plusieurs corps de bâtiments, dans un cadre agréable et arborisé. Il offre une capacité d'accueil de 93 lits et s'adresse aux personnes âgées ou handicapées dont l'état de santé ne permet plus de rester à domicile. Elles peuvent être atteintes de pathologies somatiques ou troubles cognitivo-somatiques.

L'objectif est double ; pérenniser l'EMS en démolissant les bâtiments actuels pour construire une nouvelle infrastructure de 84 lits et tirer profit des possibilités et qualités du site et répondant aux exigences étatiques et normes actuelles ainsi qu'à la planification cantonale.

1.2 SITE ET CONTEXTE DU LIEU

Le site du concours est localisé au sud-est d'Yvonand, en bordure immédiate de la route de Rovray à une altitude moyenne de 440 m. Son environnement côté nord est de type villageois avec un bâti de logement et d'anciens ruraux. Le côté sud est occupé par des cultures agricoles qui s'ouvrent l'embouchure du vallon des Vaux. Les dégagements sur les environs directs sont appréciables et par endroits, ils permettent de voir le Jura. L'accès au site se fait par la route de Rovray, un axe de circulation à passage fréquent.

L'EMS Maurice Bugnon comporte actuellement 4 bâtiments abritant les résidents, différentes salles d'entretien et la partie restauration. De l'autre côté de la route, le site Entour'Age accueille des logements protégés ainsi que des locaux en lien avec ceux-ci, gérés également par la Fondation Saphir.



1.3 PROJET INSTITUTIONNEL ET ORIENTATIONS ARCHITECTURALES

Le projet institutionnel intégré au programme du concours a défini des objectifs précis. La Fondation Saphir souhaitait avoir une approche innovante et un concept qui s'écarte parfois d'un EMS type encadré par les directives DAEMS.

Les points forts du projet institutionnel sont :

Philosophie « comme à la maison »

La philosophie calquée sur le modèle AEDIS "Promouvoir la qualité de vie", est centrée sur la personne en instaurant une relation authentique, cohérente et empathique. L'accompagnement est primordial et doit être compréhensible pour la personne prise en charge. L'architecture doit être au service de ce concept.

Ainsi, le projet architectural se doit de traduire et servir le modèle de prestation et non de s'en dissocier. Les espaces doivent retranscrire non pas la notion d'établissement mais d'une « maison » dans laquelle la personne prend facilement ses repères et se sent à l'aise. L'atténuation de l'aspect médicalisé et la réduction de certains espaces collectifs en faveur des surfaces privées et semi-privées concourent à ce caractère domestique.

Au centre de ces maisonnées (unités de 14 lits), il s'agirait de concevoir un « centre de village » qui regrouperait les fonctions collectives et ouvertes aux visiteurs.

Ces deux pôles (maisonnées et centre du village) permettront aux résidents de se sentir en sécurité et d'avoir une certaine liberté d'action et de déplacement.

Fonctionnement

L'évolution tend à une prise en charge mixte gériatrique et psychogériatrique (PAA). L'architecture des unités devra donc être adaptée à ces deux types de résident dont la proportion va changer à moyen terme. Une architecture évolutive capable d'accompagner les personnes jusqu'au terme de leur existence.

L'autonomie donnée aux résidents permettra au personnel de travailler dans un milieu sûr pour les résidents et d'être moins sollicité pour de petits déplacements. Les collaborateurs seront à l'avenir plus polyvalents, capables d'assurer des tâches diverses.

Les chambres

La volonté de sortir les fonctions médicales de l'environnement privé et semi-privé, permet de mettre l'accent sur la chambre. Elles auront des dimensions harmonisées et augmentées par rapport aux dimensions minimales exigées par les directives DAEMS.

Habituellement, l'aménagement d'une chambre d'EMS se compose de quelques meubles que la personne a pu emporter de son domicile. Le lit, placé généralement au centre, prend une importance considérable. C'est l'élément qu'on voit au premier coup d'œil lorsqu'on rentre dans la pièce.

La conception de la chambre doit proposer un ou des aménagements possibles qui créent des espaces différenciés. Un espace jour proposant au minimum un coin salon-café afin de recevoir de la visite et si on le souhaite de vivre chez soi sans être nécessairement allongé sur son lit. Des solutions innovantes sur la manière d'utiliser au mieux la surface disponible et de la meubler de manière polyvalente sont recherchées.

Le futur établissement aura mission d'accueil en gériatrie et construit selon les principes d'une mission psycho-gériatrique, soit respectivement l'accueil de personnes vivant avec des troubles neurocognitifs ainsi que des personnes âgées ou handicapées dont l'état de santé rend impossible un maintien à domicile.

La volonté de la Fondation est de proposer un hébergement qui se rapproche le plus possible d'une domesticité commune que le résident a dû quitter. La mise en forme architecturale devra tendre vers le concept « comme à la maison » établi par la Fondation en lieu et place d'une approche « hôtelière médicalisée » que l'on trouve dans de nombreuses réalisations.

1.4 PROGRAMME

Le programme donné aux concurrents était le suivant :

N° LOCAL	N° DAEMS	Abrév. DAEMS	DENOMINATION	Nbre de locaux	Surface unitaire m ²	TOTAL surfaces nettes m ²
100	6.1	ESPACES PRIVES				2'016.0
101	6.1.1	CHA	Chambre à 1 lit	84	18.5	1'554.0
102	6.1.2	SDB	Salle de bain privative	84	5.5	462.0

200	6.2	ESPACES SEMI-PRIVES				864.0
201A	6.2.1	SUN	Séjour d'unités de vie	6	40	240
201B			Espace de repos			cf 201A
202	6.2.1	SMU	Salle à manger	6	30	180
203	6.2.1	OFF	Office	6	15	90
204	6.2.1	BAL	Balcon ou loggia	6	30	

205A	6.2.2	ACC	Local d'équipe d'accompagnement	6	14	84
205B			Espace d'entretien	6	6	36
206	6.2.3	DOU	Salle commune de douche/baignoire	1		cf 307
207	6.2.4	WCH	WC adapté aux personnes hand.	6	3	18
208	6.2.5	WCP	WC personnel (H/F)	6	3	18
209	6.2.6	DLP	Dépôt linge propre	6	4	24
210	6.2.7	DLS	Dépôt linge sale	6	9	54
211	6.2.8	VID	Local vidoir	6		cf 210
212	6.2.9	NET	Local nettoyage	6	4	24
213	6.2.10	DMA	Dépôt de matériel	6	6	36
214	6.2.11	MME	Local de matériel médical	6	10	60

300	6.3	ESPACES COLLECTIFS (CENTRE DU VILLAGE)				621
301A	6.3.1	HAL	Hall d'entrée d'accueil			30
301B			Réception - guichet public	1	15	15
301C			Kiosque	1	20	20
301D			Office du tourisme (bureau animation)	1	15	15
303	6.3.3	SCO-F	Espace fumeur	1	10	10
304A	6.3.4	SMC	Salle à manger commune - restaurant	1	2.25	90
304B			Cafétéria/Tea-room	1	50	50
305	6.3.5	CUI	Cuisine de production	1	230	230
306A	6.3.6	SAP	Salle d'activités polyvalentes	1	70	70
306B			Local de stockage matériel d'animation	1	15	15
307	6.3.7	BAI	Espace bien-être	1	20	20
308	6.3.8	SES	Espace coiffure, soins esthétiques	1	15	15
309	6.3.9	ERE	Espace de recueillement	1	25	25
310	6.3.10	WCH	WC adapté aux personnes hand.	2	3	6
311	6.3.11	WCP	WC personnel (H/F)	2	2	4
312	6.3.12	NET	Local nettoyage	1	6	6
313	6.3.13	DMA	Dépôt de matériel			cf 301A

400	6.4	ESPACES PROFESSIONNELS ET LOCAUX TECHNIQUES				631.0
401	6.4.1	REC	Réception	1		cf 301B
402	6.4.1	BUR	Bureau groupé	1		12
403	6.4.1	INF	Bureau infirmier.ère	1	22	22
404	6.4.1	RCU	Bureau resp. cuisine	1	12	12
405	6.4.1	DIR	Bureau de direction/resp. du site	1	12	12
406	6.4.1	COL	Salle polyvalentes pour les colloques et la formation	1	25	25
407	6.4.1	ENT	Salle d'entretien	1	12	12
408	6.4.1	MAT	Matériel et archives	1	8	8
409	6.4.1	MED	Local paramédical	1	20	20
410	6.4.1	PHA	Local pharmacie	6	2	12
411A	6.4.2	BUA	Buanderie	1	50	50
411B			Local de stockage linge sale	1	10	10
411C			Local de nettoyage matériel auxiliaire	1	10	10
412	6.4.3	VEF	Vestiaire F (93 p)	1	0.8/p	75

413	6.4.3	VEH	Vestiaire H (24 p)	1	0.8/p	19
414	6.4.3	VEC	Vestiaire cuisine	1	10	10
415			WC et douches personnel	2	4	8
416	6.4.3	PAU	Salle de pause pour le personnel	1		78
417	6.4.3	PAU	Espace extérieur pour le personnel	1	20	20
418	6.4.3	NUI	Chambre de nuit	3	12	36
419	6.4.4	LIT	Local technique	1	20	20
420	6.4.4	DNE	Dépôt produits de nettoyage	1	10	10
421	6.4.4	DEM	Dépôts pour l'EMS	1	80	80
422	6.4.4	DRE	Dépôt pour les résidents	1	0.8/p	70
423	6.4.4	INS	Installations techniques			selon projet
424	6.4.4	INS-I	Local informatique	1	10	cf 423
425	6.4.4	DCO	Dépôt pour les conteneurs	1	20	20
426	6.4.4	PC	Abri PCi	1		selon projet

600	6.6	ESPACES EXTERIEURS				2'539.0
601	6.6.1	TER	Terrasses			
602	6.6.2	APE	Aménagements paysagers extérieurs (16 m ² par résident)			1'344
603	6.6.2	APE-D	Dépôt outil et meuble de jardin	1	20	20
604	6.6.3	STA	Places de stationnement (personnel et visiteurs)	47	25	1'175
605	6.6.3	STA	Place de stationnement handicapés	2		
606	6.6.3	STA	Places de stationnement pour minibus	3		
607	6.6.3	STA	Places de livraison (matériel, cuisine, laverie, ...)	1		
608	6.6.3	STA	Place de parc deux-roues (vélos, motos, scooters)	20		

		RECAPITULATIF DES SURFACES				
100	6.1	ESPACES PRIVES				2'016.0
200	6.2	ESPACES SEMI-PRIVES				864.0
300	6.3	ESPACES COLLECTIFS (CENTRE DU VILLAGE)				621.0
400	6.4	ESPACES PROFESSIONNELS ET LOCAUX TECHNIQUES				631.0
		TOTAL SURFACE UTILE SU				4'132.0

2. PROCÉDURE

2.1 MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET ORGANISATEUR

L'adjudicateur et maître de l'ouvrage était la Fondation Saphir, Fondation de droit privé reconnue d'intérêt et d'utilité publics. Il est soumis à la législation relative aux marchés publics (LVMP)

Maître de l'ouvrage :

Fondation Saphir
Route de Bellevue 53
1400 Yverdon-les-Bains

Organisateur et du secrétariat :

Dolci Architectes
Rue des Pêcheurs 8
1400 Yverdon-les-Bains

2.2 GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCÉDURE

Le présent concours était un concours de projets d'architecture organisé en procédure ouverte selon le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009) et conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics. Le règlement SIA 142, édition 2009, faisait foi, subsidiairement aux dispositions sur les marchés publics. Le concours était anonyme et à un degré.

2.3 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours était ouvert aux architectes ou groupements d'architectes. Les partenaires du groupe devaient être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics (AMP) du 15.04.1994. Ils ne pouvaient participer qu'à un seul groupe sous peine d'exclusion. De même, les bureaux à plusieurs succursales ne pouvaient participer qu'à un seul groupe.

Les architectes devaient répondre à l'une des deux conditions suivantes :

- être titulaire du diplôme d'architecte, délivré soit par l'Ecole polytechnique fédérale (EPF), soit par l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG) ou l'Académie d'architecture de Mendrisio, soit par l'une des Hautes écoles spécialisées suisses (HES ou ETS), ou être titulaire d'un diplôme étranger équivalent ;
- être admis en qualité d'architecte au registre professionnel REG des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) au niveau A ou B, ou à un registre étranger reconnu équivalent.

Dans le cas d'un groupement d'architectes associés permanent, c'est-à-dire installé depuis au moins un an à la date d'inscription au présent concours, il suffisait que l'un des associés remplisse les conditions de participation. Dans le cas d'un groupement d'architectes temporaire, tous les membres du groupe devaient remplir les conditions de participation.

Ces conditions devaient être remplies au moment de l'inscription et jusqu'à la fin du concours par les membres du bureau d'architectes. Les concurrents qui ne remplissaient pas les exigences de participation étaient exclus du concours.

Un architecte employé pouvait participer au concours si son employeur l'y autorisait et ne participait pas lui-même au concours en tant qu'organisateur, concurrent, membre du jury ou expert. L'autorisation signée de l'employeur devrait être remise dans l'enveloppe cachetée contenant la fiche d'identification.

En plus des compétences d'architectes mentionnées ci-dessus, les candidats étaient libres de consulter ou de s'adjoindre les compétences d'un architecte paysagiste. La participation de ce dernier dans plusieurs équipes n'était pas possible.

Les concurrents étaient aussi libres de consulter ou s'adjoindre des compétences d'un ou de spécialistes (ingénieurs civil, CVSE et/ou physique du bâtiment ; infirmier(ère) ou gérontologue). La participation de spécialistes dans plusieurs équipes était autorisée en respectant les règles de confidentialité.

2.4 CALENDRIER GÉNÉRAL

Publication et ouverture des inscriptions	05.04.2023
Retrait des maquettes dès le	05.04.2023
Visite du site	17.04.2023
Envoi des questions sur SIMAP jusqu'au	21.04.2023
Réponses aux questions sur SIMAP le	05.05.2023

Rendu des projets	21.07.2023
Rendu des maquettes	11.08.2023
Jugement des projets	22.08. + 04.09.2023
Remise des prix et vernissage de l'exposition	25.09.2023
Exposition publique	25.09.2023 au 05.10.2023

2.5 DOCUMENTS DEMANDÉS

Les documents demandés pour le rendu se composaient :

- Au maximum 6 planches au format A1 horizontal (594 x 841 mm) non pliés, en 2 exemplaires.
- Un dossier technique au format A4 comprenant le récapitulatif des surfaces et volumes complétés
- Les planches réduites au format A3 en 1 exemplaire.
- Un CD-ROM ou une clé USB avec les fichiers pdf des planches remises
- Une enveloppe cachetée d'identification avec la devise
- La maquette du projet à l'échelle du 1:500, réalisée sur le fond fourni.

Le rendu graphique devait comporter obligatoirement :

- Le plan de situation du projet établi à l'échelle 1:500
- Un plan général du rez-de-chaussée, orienté conformément au plan de situation, à l'échelle 1:200.
- Les plans de tous les niveaux ainsi que les coupes et les façades dessinés à l'échelle 1:200.
- Un plan à l'échelle 1:100 d'un étage d'une unité de vie de 14 chambres.
- Un plan, une coupe et une élévation à l'échelle 1:50 cotés d'une chambre d'hébergement
- Une partie explicative libre
- Un schéma de phasage des travaux explicitant le maintien des activités
- Des images perspectives intérieures et extérieures

2.6 CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Les projets furent examinés sur la base des critères suivants :

Respect du programme du concours et des contraintes légales

Le programme établi et les surfaces des locaux devront être respecté fidèlement le chapitre 5. Il en va de la faisabilité économique du projet et de l'obtention des autorisations.

Mise en forme du concept d'hébergement voulu par la Fondation

Le concept énoncé dans le projet institutionnel se démarque par son approche d'hébergement. Il est attendu que les concurrents basent leurs réflexions et leurs projets sur celui-ci de manière qualitative.

Implantation, intégration du bâti et aménagements paysagers

Les qualités d'implantation et d'intégration des volumes bâtis dans le site seront pris en compte de même que les qualités urbanistiques et paysagères. Les concurrents porteront un soin particulier au rapport au quartier, aux accès et dessertes, aux aménagements extérieurs, du(es) rez-de-chaussée(s) et des prolongements extérieurs (interface entre l'EMS et les espaces extérieurs). Les aménagements paysagers (arborisation existante, cheminement, plantations) seront développés avec précision.

Approche développement durable, économie de la construction

Il est attendu une réflexion et approche innovantes en matière de développement durable, selon les aspects écologique, social et économique en lien avec le devoir d'exemplarité prôné par l'Etat de Vaud. Le bâtiment devra aussi démontrer une efficacité économique globale, tant du point de vue de la construction, de la rationalité/fonctionnalité des espaces et des coûts d'entretien. Les orientations énoncées dans la directive DRUIDE seront prises comme grille d'analyse.

Faisabilité structurelle et constructive

La matérialisation du projet et les aspects structurels et constructifs seront examinés sous l'angle de leur faisabilité, économie et du développement durable.

Qualités architecturales

Les qualités spatiales, l'éclairage naturel, les repères d'orientation et ambiance conçus spécifiquement pour un EMS seront observés avec attention.

2.7 COMPOSITION DU JURY

Président

Stéphane Costantini

Vice-président du Conseil de la Fondation Saphir

Membres professionnels

Floriane Robert

Architecte EPFL-SIA, Arcadie SA, Lausanne

Serge Butikofer

Architecte EPFL-SIA, butikofer de oliveira architectes sàrl, Lausanne

Marcia Akermann

Architecte ETH-SIA, MAK ARCHITECTURE, Zurich

Anne-Valérie Nahrath

Architecte, cheffe de section Conformité énergétique des bâtiments DGE, Etat de Vaud

Enrique Naranjo

Architecte, Direction générale de la cohésion sociale DGCS, Etat de Vaud

Felix Bohn

Architecte EPFZ, ergothérapeute dipl, gérontologue INAG, Zurich

Membres non-professionnels

Philippe Moser

Syndic, Commune d'Yvonand

Ariane Kapps

Maître d'enseignement HES, Fribourg ; membre du Conseil de la Fondation Saphir

Luis Villa

Directeur général, Fondation Saphir

David Loup

Directeur hôtellerie et infrastructures, Fondation Saphir

Suppléant professionnel

Eduardo Tajuelo

Architecte, Direction générale de la cohésion sociale DGCS, Etat de Vaud

Gaëlle Hermabessière

Architecte-paysagiste HES, Profil Paysage, Yverdon-les-Bains

Suppléant non-professionnel

Sandrine Goguilly

Responsable d'accompagnement, EMS du Jura, Fondation Saphir

Annabelle Descharmes

Responsable d'accompagnement, EMS Maurice Bugnon, Fondation Saphir

Spécialistes-conseils

Philippe Roulin

Architecte HES, Pragma Partenaires SA – estimation des coûts

Olivier Burnier

Ingénieur civil HES – UTS, Fire Safety & Engineering SA - protection incendie

Luca Jeanneret

Ingénieur spécialiste bois, 102,2mètres – structure bois

2.8 PROCÉDURE EN CAS DE LITIGE

Les décisions du jury sur des questions d'appréciation sont sans appel.

Si des intérêts légitimes sont lésés dans le cadre du concours, la procédure en cas de litige, conformément à l'article 28.1 du règlement SIA 142, s'applique.

La présente procédure ainsi que la décision d'adjudication et d'attribution du mandat peut faire l'objet d'un recours auprès de la CDAP (Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal), Avenue Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne, déposé dans un délai de 10 jours dès la communication de la décision. La remise doit être signée, les motifs et conclusions du recours indiqués.

3. JUGEMENT

3.1 DOSSIER REMIS

Les projets étaient à remettre en main propre ou par la poste au secrétariat du bureau organisateur jusqu'au vendredi 21 juillet 2023. Le rendu des maquettes étant fixé le 11 août 2023 sur le lieu d'exposition entre 14h et 17h.

La date de réception de chaque projet a été consignée par l'organisateur avec la mention de la devise. Les projets ont été numérotés dans l'ordre d'arrivée. 38 projets ont été reçus dans les délais imposés.

1	OASIS	20	TANGRAM
2	PATIO FLEURI	21	LE TEMPS DES CERISES
3	HORTUS CONCLUSUS	22	LA TÈNE
4		23	AUTOUR DE LA COUR
5	Ô PIGNON	24	CHEZ MAURICE
6	COMME À LA MAISON	25	ENGOULEVENT
7	TSÏ SÈ	26	VELÂDZO
8	MOEBIUS	27	PAUL ET PAULETTE
9	AGORA	28	SOUS MON TOIT
10	LITTLE AMERICA	29	TREVI
11	MINOUCHKA	30	DOMUS
12	CHTEUKR !	31	ANTOINETTE
13	HORTUS	32	DODRI
14	LOVE GENERATION	33	LAXAR
15	PRENEZ PLACE !	34	À BRAS OUVERTS
16	MAISON DES JOURS MEILLEURS	35	PANTESCHI
17	JANUS	36	SURFING
18	LA CLEF DES CHAMPS	37	ATOLL
19	VILL'AGE	38	LE MIEL ET LES ABBAYES

3.2 EXAMEN PRÉALABLE

Conformément à l'art. 15 du règlement SIA 142, les projets rendus ont été soumis à un examen préalable. Effectué sans jugement de valeur par le bureau organisateur, cet examen s'est basé sur le règlement du programme ainsi que les réponses aux questions. Les résultats de ce contrôle ont été consignés dans un rapport remis aux membres du jury.

Chaque projet a été examiné afin de vérifier que toutes les pièces demandées soient présentes et conformes au rendu demandé. De cet examen, il ressort des manquements dans les projets suivants :

Le projet n°4 n'a pas respecté les consignes du pt. 2.14 *Rendu des documents du cahier des charges et programme* :

- Une étiquette avec l'adresse du bureau d'architecte figure sur l'emballage des plans
- Il n'a pas indiqué la mention « concours d'architecture EMS Bugnon » ni de devise sur l'emballage et sur l'enveloppe d'identification (cf. 2.14). La devise est notée uniquement sur les planches et le rapport technique. La maquette porte une devise.
- La clé USB contenant les planches au format pdf est illisible.

Le projet n°8 MOEBIUS n'a pas complété le fichier des surfaces (document 09 – xls) mais a rendu les schémas cotés contenant uniquement les SP, VB et espaces collectifs/professionnels/distribution.

Formalité du rendu

Les projets dans l'ensemble respectent les formalités de rendus. On peut noter toutefois quelques variations de rendu de minimales importances comme un schéma de phasage ou une image perspective non restitués. Ceci sans péjorer la compréhension des plans.

Respect du règlement de construction

Les points suivants du règlement du PGA en vigueur ont été vérifiés : distance aux limites, avant-toit, hauteur, pente de la toiture, type de couverture, distance entre bâtiments sur la parcelle, profondeur des murs mitoyens et conservation de la servitude.

Deux projets ne respectent pas les distances aux limites de parcelle et neuf projets ne conservent pas la servitude d'accès à la parcelle 1837 et au bâtiment ECA 936.

Les différents articles du PGA sont dans l'ensemble respectés avec un degré d'interprétation et d'admissibilité par la Municipalité de la Commune d'Yvonand.

Respect du programme

Une vérification de la présence de tous les locaux a été faite pour chaque projet. Il ressort que le programme a été respecté à l'exception de quelques locaux secondaires qui n'ont pas pu être situés.

3.3 ACCEPTATION DES PROJETS AU JUGEMENT

Le jury a été amené à se prononcer quant à l'acceptation au jugement du projet n°4 et n°8 MOEBIUS.

A la majorité, il a décidé d'exclure le projet n°4 du jugement contrevenant la règle de l'anonymat (art. 19.1a de la norme SIA 142) et manquements au rendu cités plus haut.

Le projet n°8 MOEBIUS ainsi que les autres projets sont acceptés au jugement. Les manquements ou écarts relevés ne portent pas sur des points essentiels ou rédhibitoires.

3.4 ORGANISATION DU JUGEMENT

Le jury s'est réuni les 22 août (première session) et 4 septembre 2023 (deuxième session) à la salle de gym En Brit I à Yvonand pour le jugement des projets.

Un mot d'accueil a été prononcé par le président du jury présentant les enjeux et l'objectif du projet. L'organisateur a ensuite présenté le résultat de l'examen préalable.

Dans un premier temps, la prise de connaissance des projets s'est faite individuellement. Dans un second temps, l'examen et la critique des projets se sont faits en groupe mélangeant les différentes compétences du jury. Une synthèse critique de chaque proposition a ensuite été faite en plénum. Les critères de jugement se sont portés sur l'implantation, l'intégration du bâti et les aménagements paysagers ; la mise en forme du concept d'hébergement voulu par la Fondation.

3.5 PREMIÈRE SESSION DE JURY

Premier tour de sélection

À la suite de ce premier tour d'examen et d'échange, le jury a décidé d'éliminer les 19 projets suivants :

1	OASIS	20	TANGRAM
3	HORTUS CONCLUSUS	23	AUTOUR DE LA COUR
5	Ô PIGNON	26	VELÂDZO
7	TSÎ SÈ	27	PAUL ET PAULETTE
9	AGORA	30	DOMUS
10	LITTLE AMERICA	34	À BRAS OUVERTS
11	MINOUCHKA	35	PANTESCHI
13	HORTUS	37	ATOLL
14	LOVE GENERATION	38	LE MIEL ET LES ABBAYES
18	LA CLEF DES CHAMPS		

Second tour de sélection

Les propositions encore en lice sont examinés selon les critères d'appréciation liés à la chambre, au fonctionnement de l'unité et de la disposition du programme au regard du concept voulu par la Fondation Saphir « comme à la maison » et l'identification d'un « centre du village ».

A ce stade, 13 projets sont éliminés :

12	CHTEUKR !	24	CHEZ MAURICE
15	PRENEZ PLACE !	25	ENGOULEVENT
16	MAISON DES JOURS MEILLEURS	28	SOUS MON TOIT
17	JANUS	29	TREVI
19	VILL'AGE	31	ANTOINETTE
22	LA TÈNE	32	DODRI
		36	SURFING

Tour de repêchage

Le jury procède à un tour de repêchage en reparcourant l'ensemble des propositions.
Au terme de ce tour, aucun projet n'est repêché.

3.6 PROJETS RETENUS POUR L'EXPERTISE

Les projets retenus pour l'analyse des experts sont :

2	PATIO FLEURI
6	COMME À LA MAISON
8	MOEBIUS
21	LE TEMPS DES CERISES
33	LAXAR

Ces cinq projets sont transmis aux spécialistes-conseils en vue des analyses portant sur l'estimation économique, l'évaluation des mesures de protection incendie et les aspects structurels.

3.7 DEUXIÈME SESSION DE JURY

La matinée de cette 2ème journée de jury a été consacrée à la présentation des analyses des spécialistes-conseils. L'organisateur du concours a également présenté au jury une analyse portant sur la vérification des surfaces et programme des cinq projets retenus. M. Felix Bohn a également exposé une analyse comparative des projets sous l'angle de l'ergonomie, de la disposition de la chambre et de la norme SIA 500.

Les cinq projets ont été évalué encore une fois en tenant compte des considérations des expertises. A la fin des débats, deux projets ont retenu particulièrement l'attention quant à leur force de proposition bien distincte. Il s'agit de :

21	LE TEMPS DES CERISES
33	LAXAR

À l'issue des délibérations, le jury a procédé au choix du projet lauréat et a désigné à la majorité le projet 33 LAXAR.

3.8 CLASSEMENT ET PRIX

Le jury disposait d'une somme globale de CHF 210'000.- HT pour l'attribution de 4 à 7 prix et d'éventuelles mentions. La somme des prix est fixée sur la base des directives de la commission SIA 142/143 (3^{ème} révision juin 2015) pour :

- Montant global de l'ouvrage CFC 2 et 4 estimé à 24'270'000.- CHF HT.
- Degré de difficulté n = 1.1
- Illustration des possibilités d'ameublement (+ 5%)
- Illustration des choix constructifs / matériaux (+ 10%)
- Perspectives avec point de vue déterminé (+ 5%)
- Représentation de réalisation par étapes (+ 5%)

Il a décidé le classement suivant.

1er rang, 1er prix	33 LAXAR	70'000 frs HT
2ème rang, 2ème prix	21 LE TEMPS DES CERISES	60'000 frs HT
3ème rang, 3ème prix	8 MOEBIUS	40'000 frs HT
4ème rang, 4ème prix	2 PATIO FLEURI	25'000 frs HT
5ème rang, 5ème prix	6 COMME A LA MAISON	15'000 frs HT

3.9 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU JURY

En conclusion, le président du jury tient à relever les efforts fournis par les concurrents, le défi que représentait la retranscription architecturale du concept de ce nouvel EMS et formule plein d'espoir dans la réussite et la concrétisation de ce projet.

Conformément aux remarques contenues dans la critique, le projet LAXAR présente un potentiel de développement qu'il s'agira de mettre en œuvre dans la poursuite des études. Le jury enjoint les auteurs à établir un dialogue attentif avec le maître de l'ouvrage pour favoriser un développement harmonieux du projet en prenant en compte les recommandations suivantes.

Le jury insiste en particulier sur les qualités suivantes à préserver :

- La souplesse de la forme architecturale et son intégration dans l'environnement villageois bâti.
- La disposition générale du projet avec son système d'articulations habitables, ouvertes et lumineuses.
- L'emplacement central du « centre du village » au rez-de-chaussée, et son rapport direct avec l'espace d'articulation au centre du bâtiment qui relie les différentes unités.
- La qualité des espaces et de lumière naturelle des locaux communautaires des unités de vie. Le caractère domestique et humain conformément au principe « comme à la maison ».
- Le concept de loggia habitable toute l'année, en lien avec les espaces de vie des unités.
- Le parcours de déambulation, qui offre une expérience riche, variée, étendue, lumineuse et ouverte sur le paysage.
- L'intéressant volume intérieur généré sous la toiture.

Le jury demande des améliorations au projet, notamment concernant les points suivants :

- Approfondir sur l'ensemble des aménagements extérieurs à l'aide d'un architecte paysagiste. Notamment repenser les accès ainsi que le thème de la perméabilité au sol, tout en analysant la valeur de la végétation existante et les caractéristiques du site.
- Evaluer une possible revalorisation des pignons, tout en analysant le maintien des espaces de vie des unités qui restent toutefois prioritaires.
- Evaluer la surface du projet vers une éventuelle optimisation, notamment au rez-de-chaussée dans son « centre de village ».
- Réétudier la position du sous-sol et son potentiel lien avec les locaux professionnels et la place de livraison.
- Développer les circulations avec les utilisateurs.
- Approfondir sur les aspects développement durable sur la base de la directive DRUIDE 9.1.3.
- Travailler sur la composition et expression des façades, ainsi qu'évaluer une réduction des surfaces vitrées afin de soigner le confort estival et l'intimité des habitants.
- Examiner les aspects sécurité incendie principalement les voies d'évacuation horizontales.
- Le plan de la chambre doit être retravaillé afin d'avoir un meilleur équilibre entre les surfaces de jour et de nuit et le couloir de distribution.

4. APPROBATION DU JURY

Le présent rapport de jury est approuvé par ses membres.

Président	Stéphane Costantini	
Membres professionnels	Floriane Robert	
	Serge Butikofer	
	Marcia Akermann	
	Anne-Valérie Nahrath	
	Enrique Naranjo	
Membres non-professionnels	Felix Bohn	
	Philippe Moser	
	Ariane Kapps	
	Luis Villa	
	David Loup	
Suppléant professionnel	Eduardo Tajuelo	
	Gaëlle Hermabessière	
Suppléant non-professionnel	Sandrine Goguilly	
	Annabelle Descharmes	

5. LEVEE DE L'ANONYMAT

À la suite du classement et à l'attribution des prix par le jury, le notaire a procédé à l'ouverture des enveloppes d'identification des concurrents et lève l'anonymat.

5.1 PROJET PRIMÉS

Devise	Auteurs / Collaborateurs	
33 LAXAR	KOMPIS ARCHITECTES Sàrl Rue Cingria 5 1205 Genève Olivier Di Giambattista, Joachim Fritschy, Yann Bommelaer, Camille Cochet	1 ^{er} prix
21 LE TEMPS DES CERISES	bunq SA Rue de Saint-Jean 32 1260 Nyon Annick Lavenex, Alexy Mathieu, Damien Haraux, Julien Grisel, Laurent Gaille, Cyril Lecoultre	2 ^{ème} prix
08 MOEBIUS	viridis architecture Sàrl Route de la Fonderie 8C 1700 Fribourg Sébastien Viridis, Corinne Doutaz, Thomas Gobet	3 ^{ème} prix
02 PATIO FLEURI	Association de travail Timon Dönz et Pasquale Zarriello Junkerngasse 38 3011 Berne Timon Dönz, Dr. Pasquale Zarriello, Yannic Metzler	4 ^{ème} prix
06 COMME A LA MAISON	Sedano Architecture GmbH Florastrasse 37 4057 Basel Monica Sedano LUXAN ARQUITECTOS SLP C/ Goya 115 6º oficina 25 28009 Madrid Carlos de Luxán	5 ^{ème} prix

5.2 PROJETS NON PRIMÉS

Devise	Auteurs
01 OASIS	Tony Mangone Architectes Rue du Nord 1 1400 Yverdon-les-Bains Tony Mangone

03 HORTUS CONCLUSUS	APOLINARIO SOARES Sàrl Rue de la Borde 14 1018 Lausanne Apolinario Soares, José Paiva de Oliveira
04	Arquivo Architects S.L.P. (Daniel Fraile et Juan Juanjo Soria) C/ Antonia Ruiz Soro, n° 33 28028 Madrid (Espagne)
05 Ô PIGNON	Dal-Zotto Architecture Sàrl Chemin du Rionzi 54 1052 Le Mont-sur-Lausanne Alicia Carpentier
07 TSÎ SE	cBmM SA Av. Charles Dickens 2 1006 Lausanne Angel Bermello, Nicolas Jacot
09 AGORA	OESCHGER SCHERMESSE ARCHITEKTEN, os.arch GmbH Weberstrasse 12 8004 Zürich Christian Oeschger, Claudia Schermesser, Margaux Clivaz
10 LITTLE AMERICA	Nicolas De Courten architectes Sàrl Place du Vallon 2 1005 Lausanne Nicolas de Courten, Jonas Dévaud, Clea di Martino
11 MINOUCHKA	ATELIER GAMME ARCHITECTURE SA Rue du Petit Chêne 19 - CP 69 1001 Lausanne Antoine Depeyre
12 CHTEUKR !	nrw, architectes snc Chemin de Beau-Val 5 1012 Lausanne Vincent Nicollin, Adrian Wehtherell Samuel Badoux architecte paysagiste Avenue d'Yverdon 7 1004 Lausanne Samuel Badoux

13 HORTUS	BCRarchitectes Sàrl Clos de la Fonderie 3 1227 Carouge Rui Colaço, Patrick Beyeler, Vincent Roesti, Pedro Dias, Bruno Colaço
14 LOVE GENERATION	Gebara-Spycher Architectes Sàrl Chemin des Dailles 15 1053 Cugy David Gabara
15 PRENEZ PLACE	eido architectes Sàrl Rue de la Plaine 40 1400 Yverdon-les-Bains Diogo dos Santos, David Eichenberger, Maëlle Waeber, Léa Bovlic Vanessa Delessert, Mylène Philipona, Gian Porsius
16 MAISON DES JOUR MEILLEURS	Zanetti Design Architettura & Swissroc Architecture SA Route de la Chauz 4 1033 Bussigny Jean Paul Matar, Ezgi Geyik, Brenda Tores Varon, Lea Empeyta Violeta Orero Canet, Zisti Haghparast, Morgane Clavel
17 JANUS	Thomas Benninger Birkenweg 5 2560 Nidau Thomas Benninger Muller architecte paysagiste Rue du Nord 16 2800 Delémont Lionel Muller Co-struct SA Chemin des Clos 17 1170 Aubonne Fabrice Meylan
18 LA CLEF DES CHAMPS	Patriarche Architectes SA Terre Bonne Park - Z2, Rte de Crassier 19 1262 Eysins Martin Ferrini, Jean-Marc Campana, Baptiste Gey
19 VILL'AGE	IAAG Architekten AG Kramgasse 65 3000 Bern 8 Andreas Stebler, Arnaud Scheurer, Nicole Zemp, Marta Beldarrain Juan

20 TANGRAM	Fractal Architecture Sàrl Chemin de la Tulette 6 1223 Cologny Yafiza Zorro
22 LA TÈNE	PAR Architecture Sàrl Rue Cramer 8 1202 Genève Mario Rodrigues, Liliana Pinto, Tiago Reis, Leonardo Grogg
23 AUTOUR DE LA COUR	Riccardo VANNUCCI/FAREstudio Chemin de la Toffeyre 19 1095 Lutry Riccardo Vannuci
24 CHEZ MAURICE	d4 atelier d'architecture SA Avenue de Rumine 9 1005 Lausanne Dagmar Driebeek, Dominique Dériaz, Janette Velasco, Guilherme Pinto, Anna Saryusz Bielski, Pilar Camarneira
25 ENGOULEVENT	MAD-Architectes Sàrl Avenue de Béthusy 19 1005 Lausanne Mehdi Rouissi, Andrea Fioroni, Didier Callot
26 VELÂDZO	my architectes sàrl Avenue de Grandson 48 1400 Yverdon-les-Bains Marine Bärffuss, Emma Garrido, Nelson Mavinga, Leandro di Prinzio Yann Collomb, Martin Mouzo
27 PAUL ET PAULETTE	MSBR Nouvelle Génération SA Rue de la Serre 66 2301 La Chaux-de-Fonds Laurna Fleury, Silas Lietchi, Bruno Tshanz, Leana Rota
28 SOUS MON TOIT	Coucet & Roth Architectes Sàrl Rue du Collège 6 1562 Corcelles-près-Payerne Géralda Roth, Cynthia Coucet
29 TREVÌ	Thomas Laffly Architecte 24, Rue Bersot 25000 Besançon - France Elliot Di Martino

30 DOMUS	TRAN Jacques architecte Rue du Marché 2 1227 Carouge Jacques Tran
31 ANTOINETTE	PFR ARCHITECTES SA Place Claparède 5 1205 Genève Andrea Pellacani, Damien Romanens, Paolo Pellacani, Elena Guerra
32 DODRI	Baur Klott Architekten GmbH Alemannengasse 33 4058 Basel Julia Koltt, Daniel Baur
34 A BRAS OUVERTS	GNWA - Gonzalo Neri & Weck Architekten GmbH Förrlibuckstrasse 10 8005 Zürich Cristina Gonzalo Noguès, Markus Weck, Marco Neri, Cloé Sermier Anita Grustuti, Albert Jimenez
35 PANTESCHI	atelier 703 Sàrl Rue du Petit-Chêne 22 1003 Lausanne Bastien Guy, Eliana Barreto, Timothé Deschamps, Varia bureau de paysage, B+S ingénieurs civils
36 SURFING	Transversal architectes Rue du Petit Chêne 11 1003 Lausanne Xavier Marlaire, Esteban Peytou, Pablo Gabbay, Théo Lambert
37 ATOLL	Vukoja Goldinger Architekten GmbH Ernastrasse 22 8004 Zürich Ivana Vukoja, Gregor Goldinger
38 LE MIEL ET LES ABBAYES	Mei studio Sàrl Route du Centre 21 1782 Belfaux Fabrice Schwaller, Alexis Luc, Marc Berger, Tania Bersier

6. CRITIQUE DES PROJETS PRIMES

1^{er} rang – 1^{er} prix

33 LAXAR

Architectes

KOMPIS ARCHITECTES Sàrl

Adresse

Rue Cingria 5
1205 Genève

Collaborateur-trice(s)

Olivier Di Giambattista, Joachim
Fritschy, Yann Bommelaer, Camille
Cochet



Par son organisation dynamique et fonctionnelle, la qualité et l'ouverture des espaces de vie proposés, le soin porté aux usages et à l'habitabilité intérieure ainsi que par son interprétation de la philosophie institutionnelle « comme à la maison », le projet LAXAR a su répondre dans sa globalité aux attentes du jury.

Le bâtiment s'implante dans le site comme un organisme tentaculaire qui étend ses bras pour s'accommoder harmonieusement à la parcelle et à l'environnement bâti. Malgré le vaste programme d'un EMS, ce projet évite de rompre brusquement avec le caractère du village, au contraire, il se fond subtilement dans son environnement en créant des volumétries à taille modeste, se rapprochant ainsi de l'échelle villageoise.

L'articulation du bâtiment produit trois espaces extérieurs différenciés qui prolongent l'espace collectif du rez-de-chaussée. Au nord-est, le parvis minéral met en rapport l'entrée principale de l'EMS à la route de Rovray, et finalement le bâtiment au village. Au sud-ouest, un parc arboré s'ouvre sur le grand paysage. Ce parc se caractérise par des allées sinueuses et un relief de buttes. Au sud, divers aménagements s'implantent sur une surface minérale dans une géométrie orthogonale (potager, pétanque, pergola...).

Le stationnement borde directement la route de Rovray selon des logiques variées. A l'est l'accès livraison est efficacement mutualisé avec la servitude existante. La frange nord-est présente des inconvénients d'ordre fonctionnel : la multiplication des accès donnant sur la voirie et les manœuvres des voitures stationnées perpendiculairement à la route. Sur le plan qualitatif, l'absence de frange paysagère entre la parcelle et le trottoir dévalorise l'espace public et la séquence d'entrée sur le site de l'EMS. Le parvis, par ses dimensions et sa surface majoritairement minérale, arbore un caractère qui pourrait être plus accueillant. Ces éléments sont cependant ajustables.

Par son implantation, le projet reconnaît la qualité paysagère des vues sur la campagne et la relation au village. Il en tire parti, plus particulièrement au sud-ouest pour offrir des espaces à valeur d'usage pour les résidents. Il est à signaler que les arbres existants ne sont malheureusement pas conservés.

Le jury salue le concept général d'organisation du projet, qui s'articule dans ses différentes échelles autour d'espaces de vie partagés, intéressants dans sa fluidité et transparence. Les six maisonnées convergent par étage vers un pivot central, de transition et détente, connecté directement avec le « centre du village » au rez-de-chaussée. La configuration de chaque unité rappelle l'atmosphère domestique d'une maison : les chambres, regroupées par grappes, orbitent autour du cœur de la maisonnée, qui s'ouvre vers trois orientations. Points de repères et de rencontres, ces espaces cherchent à favoriser le fonctionnement des équipes ainsi que la liberté de déplacement des résidents. Les balcons traités comme des jardins d'hiver potentiellement habitables toute l'année, sont appréciables. En revanche, les culs-de-sac aux extrémités des unités interrogent le jury. Ils s'avèrent problématiques pour les personnes âgées dont le sens de l'orientation se perd.

Le jury invite également à la réflexion sur la possible revalorisation des pignons, la richesse des espaces de vie centraux devra être préservée, étant un des points forts du projet.

Chaque unité peut fonctionner de manière autonome ou s'enrichir de la globalité. Le circuit de déambulation des résidents est adapté aux besoins. Aidé par le concept du bâtiment, le parcours est riche et varié, comme un « labyrinthe » intéressant jalonné de repères. Il passe et tourne par des lieux de vie lumineux en offrant des vues sur l'extérieur.

La chambre, bien que conforme en termes de surfaces, mérite une analyse pour mieux répondre aux attentes du maître d'ouvrage. Une réflexion plus approfondie et innovante est attendue pour la suite, de manière à maximiser les surfaces de vie. L'entrée devra également être revue.

Le projet démontre une bonne compréhension du « centre de village », point essentiel du concept d'hébergement. Le jury salue l'emplacement choisi, au cœur du rez-de-chaussée, ainsi que son caractère ouvert et accessible, comme lieu de convergence et d'échanges atteignable directement par les résidents en autonomie depuis les maisonnées. Bien que qualitatif et adapté, cet espace pourrait encore bénéficier d'un effort d'optimisation de ses surfaces.

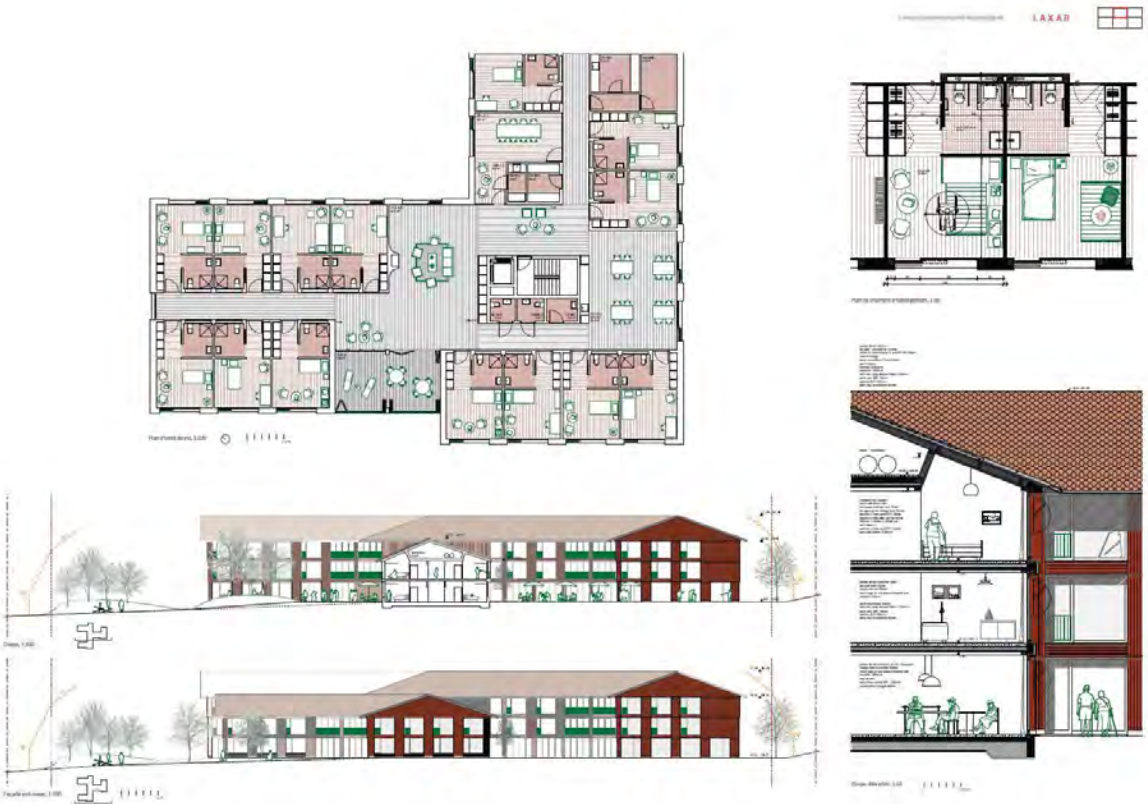
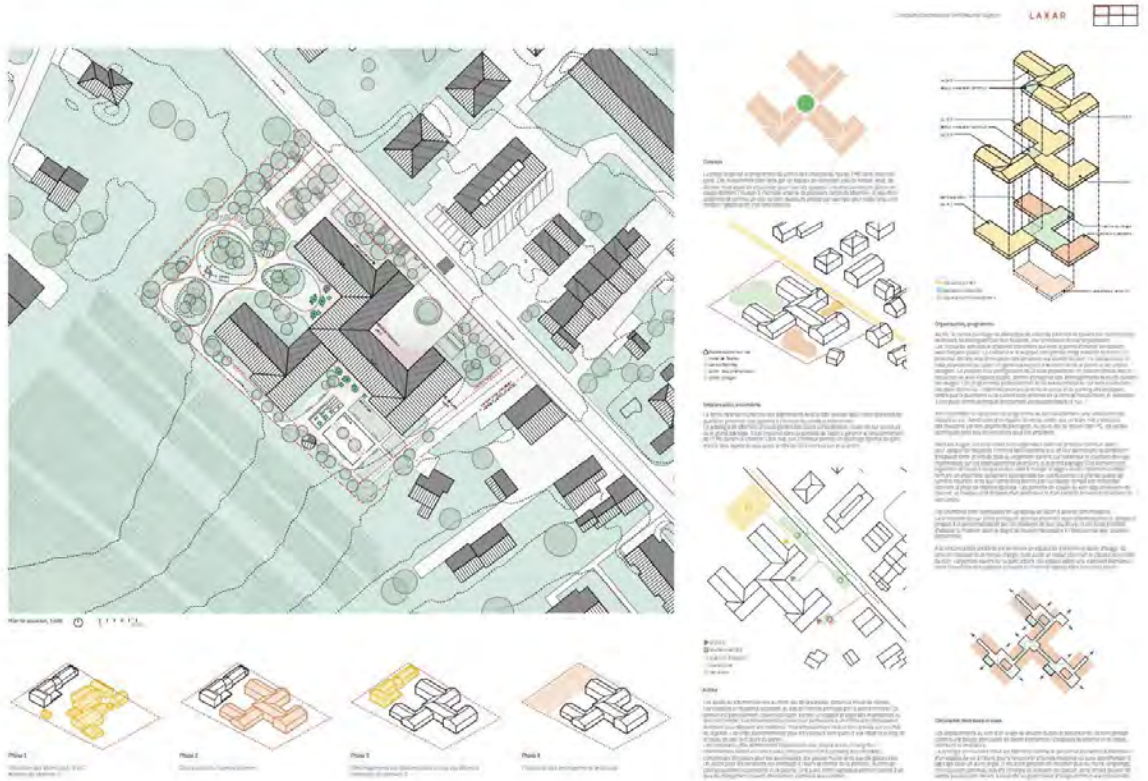
L'aile sud-est concentre efficacement des fonctions professionnelles-techniques comme la buanderie et la cuisine de production, liées à l'accès pour la livraison. Le jury apprécie ce choix, qui libère le reste pour des espaces plus ouverts et transparents, tout en invitant à réfléchir sur un possible repositionnement du sous-sol technique.

La toiture, avec ses avant-toits marqués, s'approprie des codes villageois et, malgré sa complexité, s'intègre bien au projet et son contexte. Ses raccords, complexes, devront être résolus. La composition et l'expression de façade méritent encore une réflexion plus approfondie. Les dimensions des fenêtres (confort estival), la conception des socles (durabilité du bois) et le traitement des pignons sont des éléments appelés à évoluer.

Le jury souligne le travail intelligent donné à la coupe pour amener une qualité supplémentaire à la toiture, sous l'angle statique (division de la portée), fonctionnel (passage des techniques) et du volume intérieur, intéressant et mesuré.

Bien qu'ayant une surface par lit élevée par rapport aux statistiques, ce projet se situe dans la partie moyenne à basse des propositions présentées en termes de surfaces et de volume, ce qui se reflète dans l'évaluation des coûts. Les corps de bâtiment ont une largeur maîtrisée, permettant la ventilation croisée et l'accès de la lumière naturelle à son centre. Du point de vue du développement durable, les auteurs expriment des choix conscients, soit en proposant la réutilisation des matériaux de démolition, soit en recyclant le béton existant. Les principes et exigences de la DRUIDE 9.1.3 seront pris comme base de travail pour la suite du projet. Les aspects sécurité incendie seront à reprendre prioritairement en phase d'avant-projet, notamment en ce qui concerne les voies d'évacuation horizontales.

Le projet réussit à répondre au programme d'une manière satisfaisante, tout en s'intégrant au site. L'organicité de sa proposition surprend par son ambition et originalité, et convainc le jury grâce à son développement bien articulé et son approche domestique et lumineuse des espaces de vie.





Management des lieux

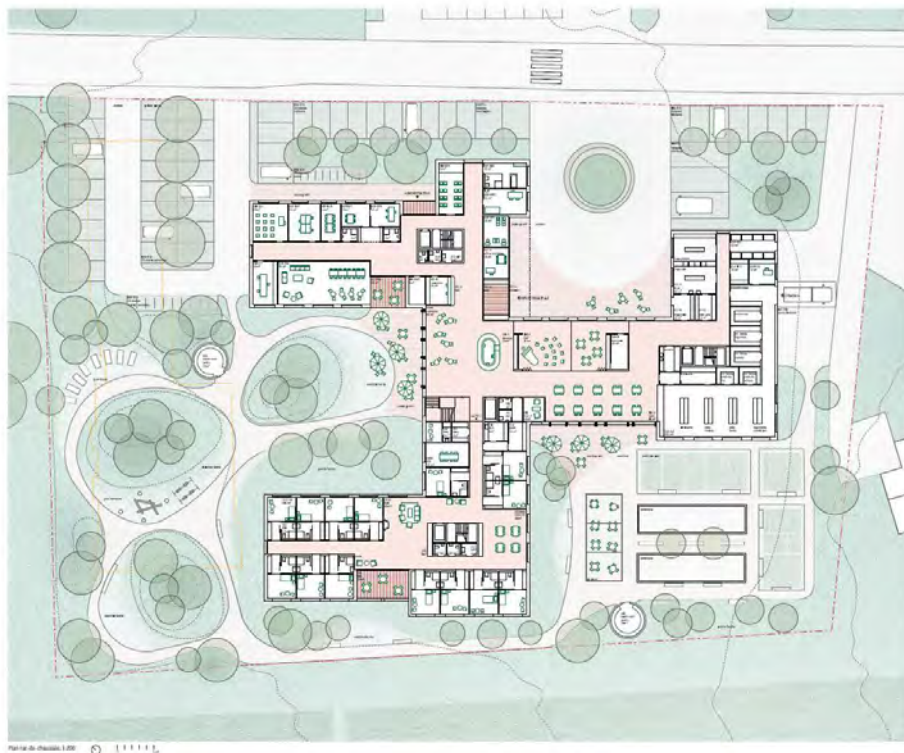
Management des lieux, objet d'un projet d'habitat collectif, se situe au cœur d'un projet de développement durable. Il s'agit d'un projet de développement durable qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à réduire l'impact environnemental du bâtiment. Le projet est basé sur des principes de durabilité et de responsabilité sociale, économique et environnementale.

Structure

Le projet est structuré en plusieurs phases de développement. La première phase consiste à définir les besoins et les objectifs du projet. La deuxième phase est la conception architecturale et technique. La troisième phase est la construction et la mise en service du bâtiment. La quatrième phase est l'exploitation et la maintenance du bâtiment.

Organisation spatiale

Le projet est organisé spatialement en fonction des besoins des habitants. Il comprend des espaces communs, des espaces privés et des espaces extérieurs. Les espaces communs sont conçus pour favoriser les interactions sociales et la vie communautaire. Les espaces privés sont conçus pour offrir un cadre de vie confortable et sûr. Les espaces extérieurs sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sain.





2^{ème} rang – 2^{ème} prix

21 LE TEMPS DES CERISES

Architectes

bunq SA

Adresse

Rue de Saint-Jean 32
1260 Nyon

Collaborateur-trice(s)

Annick Lavenex, Alexy Mathieu,
Damien Haraux, Julien Grisel,
Laurent Gaille, Cyril Lecoultré



Le programme de l'EMS prend place dans trois volumes assemblés, deux volumes d'hébergement distincts sur trois étages et un volume destiné aux parties communes et administratives sur deux étages. Par l'agencement de ces trois volumes, se distinguent trois espaces extérieurs ; une place du village s'ouvrant au nord-est communicant avec l'entrée principale, une au sud en extension de la salle à manger, s'ouvrant sur le paysage et les champs, et la dernière plus privative aménagée et ombragée pour les résidents des deux ailes d'hébergement. Au moyen de volumes plus profonds que ceux du contexte et d'expression plus distinctes, les auteurs du projet complètent le site villageois de façon harmonieuse en créant un ensemble, constituée d'articulations multiples, où toutes les parties communiquent ensemble. Le jury apprécie particulièrement l'implantation et la compacité du projet, permettant un dégagement de vastes espaces de pleine terre offrant un cadre paysager de qualité.

L'entrée principale est située à la jonction des trois bâtiments. Elle débouche sur un sas puis se déploie latéralement dans l'espace dédié aux espaces communs. Cette circulation indirecte à l'intérieur du bâtiment laisse sceptique. Le hall d'entrée semble manquer d'ampleur et d'orientation. En revanche, la salle à manger, située au sud et s'étendant sur double hauteur, donne sur une généreuse terrasse.

Les différentes ailes sont reliées entre elles, par le biais d'un axe principal commun, où sont placées les circulations verticales. Les accès aux étages sont agencés à la jointure des deux volumes. Deux ailes de 14 chambres chacune sont agencées de plain-pied profitant ainsi d'un accès direct sur l'extérieur.

D'un point de vue réglementaire (AEAI), les préoccupations soulevées concernent les circulations verticales et l'ouverture du hall principal. Les escaliers à certains étages n'atteignent pas les critères de distance, nécessitant la mise en place de cloisons dans les espaces communs.

Le jury apprécie la qualité et le soin apporté à la répartition spatiale des besoins programmatiques, mais il apparaît néanmoins que l'organisation du rez-de-chaussée des espaces communs et de l'entrée semble trop schématique.

Chaque aile, ou "maison", s'étend sur trois étages et compte 14 chambres. Elles opèrent comme des unités indépendantes et sont bien pensées du point de vue organisationnelle. Cependant, la disposition des ailes avec un double corridor et une zone centrale de service est moins convaincante pour le jury, rappelant une typologie de « sanatorium ». Les espaces communs offrent une belle vue sur le paysage, mais manquent de caractère chaleureux et d'intimité. Des questions subsistent également quant à la luminosité dans les parties centrales.

La chambre, dans ce projet, n'est pas simplement envisagée comme un espace de repos, mais plutôt comme un lieu de vie à part entière. L'agencement de la chambre adopte une disposition angulaire à son extrémité. Cette conception spécifique optimise l'apport en lumière naturelle tout en préservant l'intimité de l'habitant. L'espace est conçu pour séparer clairement les zones de repos et de séjour, permettant une circulation fluide et offrant aux résidents une certaine flexibilité d'aménagement.

Le choix architectural des fenêtres en bow-window est bien pensé ; ces fenêtres agrandissent la perception de l'espace intérieur et offrent des vues élargies sur l'extérieur. De plus, cette caractéristique favorise une ventilation adéquate de la pièce.

L'utilisation du bois tant pour la construction que pour les façades confère une cohérence à l'ensemble. Les façades des ailes d'hébergement s'intègrent bien au paysage tout en préservant l'intimité des résidents. Cependant, l'aile des espaces communs semble disjointe du reste, et le jury aurait souhaité davantage d'harmonie entre les trois ailes.

D'un point de vue des objectifs en matière d'économie d'énergie et du respect des contraintes liées au développement durable, le projet se trouve dans la moyenne des projets analysés, tout en apportant de meilleures solutions par rapport aux objectifs de surfaces vertes et de respect de la biodiversité.

L'assemblage des trois volumes et leur implantation au sud-est de la parcelle dégagent un vaste parc public au sud-ouest qui profite de l'arborisation existante et un jardin thérapeutique plus intimiste au sud.

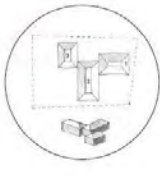
Côté route, le projet paysager prévoit un alignement d'arbres dans une bande longeant le trottoir. Le stationnement se scinde en deux aires ; l'une au nord-ouest pour le personnel et les livraisons et l'autre à l'est pour les visiteurs. Au milieu, la cour d'entrée s'organise autour d'un massif arboré permettant le dialogue avec le village.

L'implantation et la compacité du bâtiment dégagent de vastes espaces de pleine terre qui offrent un cadre paysager de qualité aux unités du rez-de-chaussée et à l'ensemble des résidents grâce à l'aménagement d'un parc public et d'un jardin thérapeutique.

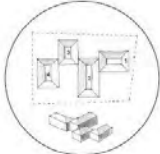
La frange paysagère côté route installe l'EMS dans un environnement vert et filtre les vues sur les places de parc. La cour d'entrée, animée par le végétal, décrit un espace convivial tourné sur la vie du village.

Les nombreux accès depuis la route et le sens des circulations pour desservir les places de parc auraient mérité d'être simplifiés.

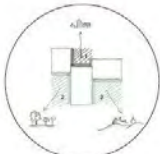
Dans l'ensemble, ce projet se caractérise par une grande justesse dans sa prise en compte du site et de ses qualités urbaines et paysagères. La conception de deux ailes agencées de plain-pied est une particularité notée. Le jury apprécie également le bon fonctionnement de l'institution en général et la tentative rigoureuse de comprimer et rationaliser le plan de la partie d'hébergement, tout en amenant de belles qualités spatiales aux chambres. Le projet évoque une connexion avec "la place du village" à travers un espace extérieur, mais cette idée n'est pas pleinement reflétée à l'intérieur de l'établissement. Le jury aurait souhaité voir une continuité de ce thème à l'intérieur du bâtiment pour assurer une cohérence globale.



Recommandations
Le projet pour le renouvellement urbain doit se poursuivre comme un processus continu de concertation permanente, au travers de son Bureau de suivi opérationnel. L'objectif est de garantir la cohésion du territoire et de permettre à chaque acteur de bénéficier de son rôle et de ses compétences.



Principes d'urbanisme
On s'agit d'un projet de renouvellement urbain qui implique une concertation permanente entre les acteurs concernés. On s'agit d'un projet de renouvellement urbain qui implique une concertation permanente entre les acteurs concernés.



Recommandations
Le projet doit être un processus continu de concertation permanente, au travers de son Bureau de suivi opérationnel.

1. Une concertation permanente doit être mise en œuvre au sein du Bureau de suivi opérationnel, au travers de son Bureau de suivi opérationnel.
2. Une concertation permanente doit être mise en œuvre au sein du Bureau de suivi opérationnel, au travers de son Bureau de suivi opérationnel.
3. Une concertation permanente doit être mise en œuvre au sein du Bureau de suivi opérationnel, au travers de son Bureau de suivi opérationnel.

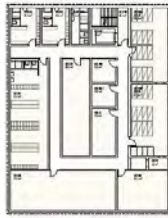


Des modes d'habitat
Le projet doit être un processus continu de concertation permanente, au travers de son Bureau de suivi opérationnel.

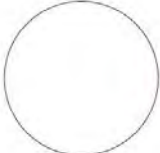
1. Une concertation permanente doit être mise en œuvre au sein du Bureau de suivi opérationnel, au travers de son Bureau de suivi opérationnel.
2. Une concertation permanente doit être mise en œuvre au sein du Bureau de suivi opérationnel, au travers de son Bureau de suivi opérationnel.
3. Une concertation permanente doit être mise en œuvre au sein du Bureau de suivi opérationnel, au travers de son Bureau de suivi opérationnel.



Plan de situation / 1:200

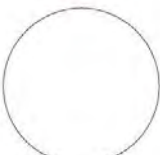


Plan de situation / 1:200



Recommandations
Le projet doit être un processus continu de concertation permanente, au travers de son Bureau de suivi opérationnel.

1. Une concertation permanente doit être mise en œuvre au sein du Bureau de suivi opérationnel, au travers de son Bureau de suivi opérationnel.
2. Une concertation permanente doit être mise en œuvre au sein du Bureau de suivi opérationnel, au travers de son Bureau de suivi opérationnel.
3. Une concertation permanente doit être mise en œuvre au sein du Bureau de suivi opérationnel, au travers de son Bureau de suivi opérationnel.



Recommandations
Le projet doit être un processus continu de concertation permanente, au travers de son Bureau de suivi opérationnel.

1. Une concertation permanente doit être mise en œuvre au sein du Bureau de suivi opérationnel, au travers de son Bureau de suivi opérationnel.
2. Une concertation permanente doit être mise en œuvre au sein du Bureau de suivi opérationnel, au travers de son Bureau de suivi opérationnel.
3. Une concertation permanente doit être mise en œuvre au sein du Bureau de suivi opérationnel, au travers de son Bureau de suivi opérationnel.



Plan de situation / 1:200



Plan de situation / 1:200



Planche - Plate 1
Le plan de la cuisine est conçu pour permettre à l'utilisateur de préparer des plats simples et rapides, tout en offrant un espace de rangement pour les ingrédients et les ustensiles de cuisine.

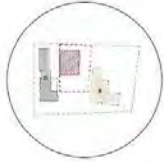


Planche - Plate 2
Le plan de la salle à manger est conçu pour permettre à l'utilisateur de s'asseoir confortablement et de profiter de la vue sur le jardin. Les tables sont placées de manière à maximiser l'espace et à offrir une expérience agréable.

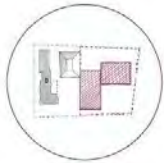


Planche - Plate 3
Le plan de la salle de séjour est conçu pour permettre à l'utilisateur de profiter de la vue sur le jardin et de s'asseoir confortablement. Les fauteuils sont placés de manière à offrir une expérience agréable.



Planche - Plate 4
Le plan de la chambre est conçu pour permettre à l'utilisateur de profiter de la vue sur le jardin et de s'asseoir confortablement. Le lit est placé de manière à offrir une expérience agréable.



Projet architectural / vue de l'extérieur de l'habitat



Le miel
Miel, sucre, miel d'acacia...

Le bœuf
Carné, viande, viande de bœuf...

L'œuf
Œuf, œuf de poule, œuf de dinde...

Le pain
Pain, pain de campagne, pain de seigle...

Le lait
Lait, lait de vache, lait de chèvre...

Le miel
Miel, sucre, miel d'acacia...

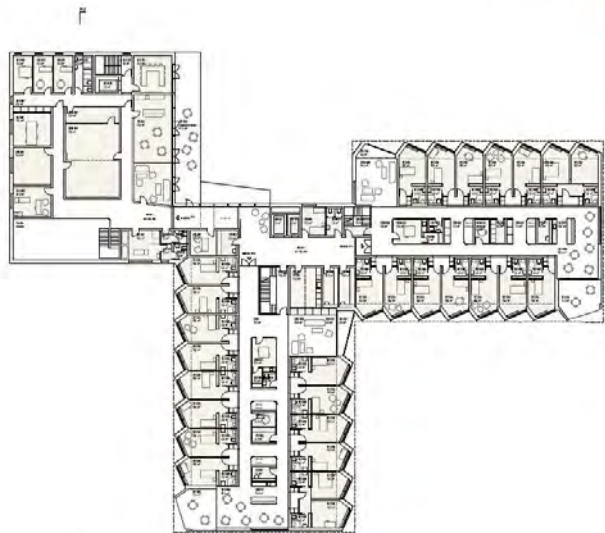
Le miel
Miel, sucre, miel d'acacia...

Le miel
Miel, sucre, miel d'acacia...



Projet architectural / intérieur de l'habitat

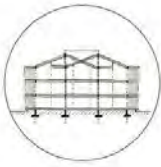
Une description de l'intérieur de l'habitat, montrant les détails de l'architecture et les matériaux utilisés.



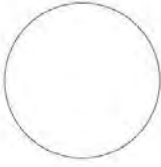
Plan d'étage / L000



coupe 02 / 1000



Une architecture en plein essor
Ce projet propose une architecture ouverte sur l'air, capable de s'adapter aux évolutions de son territoire, d'offrir un cadre de vie agréable et de répondre aux besoins de son territoire. Les surfaces sont en fait réalisées en béton armé et les murs extérieurs sont en brique. Les murs intérieurs sont en béton armé et les murs extérieurs sont en brique. Les murs intérieurs sont en béton armé et les murs extérieurs sont en brique. Les murs intérieurs sont en béton armé et les murs extérieurs sont en brique.



Une œuvre vive
L'œuvre est conçue pour être vivante et capable de s'adapter aux évolutions de son territoire, d'offrir un cadre de vie agréable et de répondre aux besoins de son territoire. Les surfaces sont en fait réalisées en béton armé et les murs extérieurs sont en brique. Les murs intérieurs sont en béton armé et les murs extérieurs sont en brique. Les murs intérieurs sont en béton armé et les murs extérieurs sont en brique.



Production d'énergie
Ce bâtiment est conçu pour produire de l'énergie et être capable de s'adapter aux évolutions de son territoire, d'offrir un cadre de vie agréable et de répondre aux besoins de son territoire. Les surfaces sont en fait réalisées en béton armé et les murs extérieurs sont en brique. Les murs intérieurs sont en béton armé et les murs extérieurs sont en brique. Les murs intérieurs sont en béton armé et les murs extérieurs sont en brique.



Une œuvre verte
Ce bâtiment est conçu pour être vert et capable de s'adapter aux évolutions de son territoire, d'offrir un cadre de vie agréable et de répondre aux besoins de son territoire. Les surfaces sont en fait réalisées en béton armé et les murs extérieurs sont en brique. Les murs intérieurs sont en béton armé et les murs extérieurs sont en brique. Les murs intérieurs sont en béton armé et les murs extérieurs sont en brique.



LES CHAMBRES INDIVIDUELLES
Les chambres individuelles sont conçues pour être capables de s'adapter aux évolutions de son territoire, d'offrir un cadre de vie agréable et de répondre aux besoins de son territoire. Les surfaces sont en fait réalisées en béton armé et les murs extérieurs sont en brique. Les murs intérieurs sont en béton armé et les murs extérieurs sont en brique. Les murs intérieurs sont en béton armé et les murs extérieurs sont en brique.

LES ESPACES
Les espaces communs sont conçus pour être capables de s'adapter aux évolutions de son territoire, d'offrir un cadre de vie agréable et de répondre aux besoins de son territoire. Les surfaces sont en fait réalisées en béton armé et les murs extérieurs sont en brique. Les murs intérieurs sont en béton armé et les murs extérieurs sont en brique. Les murs intérieurs sont en béton armé et les murs extérieurs sont en brique.

Planche 1/100



Population totale	40000
Population totale en 2020	40000
Population totale en 2030	40000
Population totale en 2040	40000
Population totale en 2050	40000
Population totale en 2060	40000
Population totale en 2070	40000
Population totale en 2080	40000
Population totale en 2090	40000
Population totale en 2100	40000

Population totale	40000
Population totale en 2020	40000
Population totale en 2030	40000
Population totale en 2040	40000
Population totale en 2050	40000
Population totale en 2060	40000
Population totale en 2070	40000
Population totale en 2080	40000
Population totale en 2090	40000
Population totale en 2100	40000

La chambre
Les chambres individuelles sont conçues pour être capables de s'adapter aux évolutions de son territoire, d'offrir un cadre de vie agréable et de répondre aux besoins de son territoire. Les surfaces sont en fait réalisées en béton armé et les murs extérieurs sont en brique. Les murs intérieurs sont en béton armé et les murs extérieurs sont en brique. Les murs intérieurs sont en béton armé et les murs extérieurs sont en brique.

Plan de la chambre / maquette constructive 1/50



Population totale
Les surfaces sont en fait réalisées en béton armé et les murs extérieurs sont en brique. Les murs intérieurs sont en béton armé et les murs extérieurs sont en brique. Les murs intérieurs sont en béton armé et les murs extérieurs sont en brique. Les murs intérieurs sont en béton armé et les murs extérieurs sont en brique.

Population totale	40000
Population totale en 2020	40000
Population totale en 2030	40000
Population totale en 2040	40000
Population totale en 2050	40000
Population totale en 2060	40000
Population totale en 2070	40000
Population totale en 2080	40000
Population totale en 2090	40000
Population totale en 2100	40000

Élévation façade / maquette constructive 1/50



Population totale	40000
Population totale en 2020	40000
Population totale en 2030	40000
Population totale en 2040	40000
Population totale en 2050	40000
Population totale en 2060	40000
Population totale en 2070	40000
Population totale en 2080	40000
Population totale en 2090	40000
Population totale en 2100	40000

Population totale
Les surfaces sont en fait réalisées en béton armé et les murs extérieurs sont en brique. Les murs intérieurs sont en béton armé et les murs extérieurs sont en brique. Les murs intérieurs sont en béton armé et les murs extérieurs sont en brique. Les murs intérieurs sont en béton armé et les murs extérieurs sont en brique.

Coupe d'axe la chambre / maquette constructive 1/50

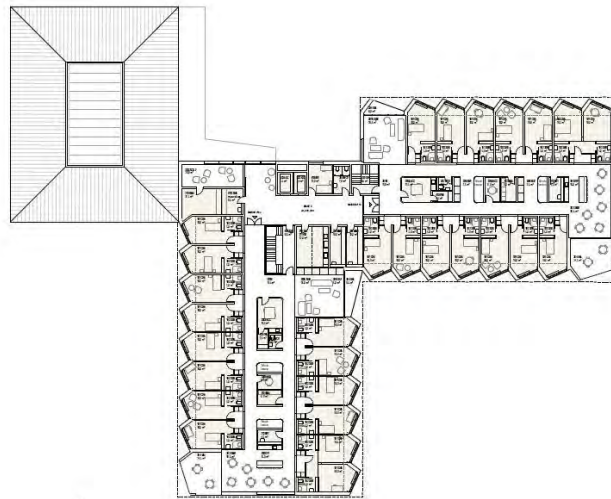


Planche 2/100



Planche 3/100

3^{ème} rang – 3^{ème} prix

8 MOEBIUS

Architectes

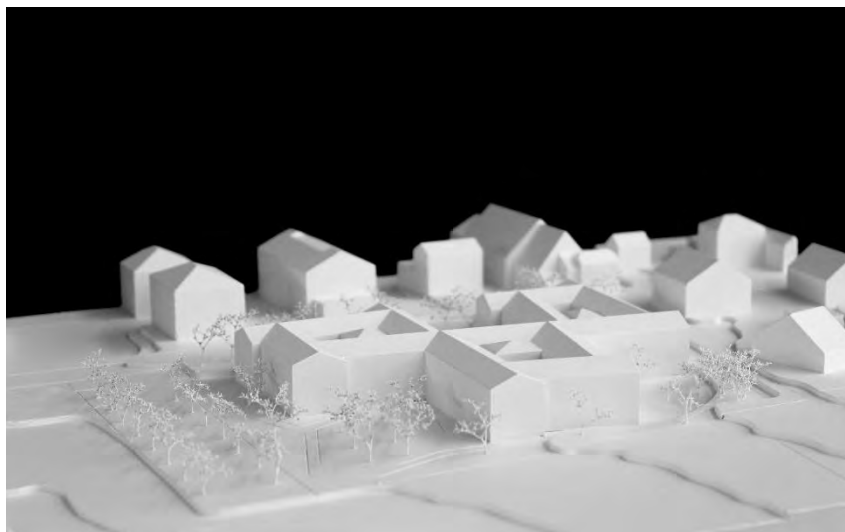
viridis architecture Sàrl

Adresse

Route de la Fonderie 8C
1700 Fribourg

Collaborateur-trice(s)

Sébastien Viridis, Corinne
Doutaz, Thomas Gobet



Le volume du nouvel établissement s'insère dans le site de manière à dégager des espaces extérieurs de qualité. Le retrait le long de la rue permet d'organiser un aménagement paysager en lien avec la place d'entrée et le parking concentré sur la partie latérale du site. Les accès sont clairs et précis. Vers le sud, les espaces générés répondent à des orientations et des utilisations différentes.

La volumétrie articulée, fragmentée et inspirée de la proportion des bâtiments voisins, recherche aussi l'unité et la continuité de l'ensemble du bâti développé sur trois étages. Le jeu de pignons accentue la sensation de cassure d'échelle. Il en résulte un système tripartite fortement relié par une rue intérieure de référence en contact avec la place d'entrée.

Le jury apprécie la qualité des espaces extérieurs ainsi que leurs aménagements prévus en relation avec les locaux du rez-de-chaussée et l'attention apportée à la végétation existante. L'implantation permet un phasage opportun pour la construction.

La morphologie de la volumétrie se traduit dans l'organisation générale du plan. L'entrée principale, généreuse et accueillante, se trouve au centre du système, sur la rue intérieure. Proche du hall d'entrée, les circulations verticales principales assurent une bonne distribution des locaux.

Le programme des espaces privés se développe sur les deux étages supérieurs, à raison de 3 unités par étage, à la fois autonomes et reliées par les dégagements des circulations verticales. Chaque unité se développe autour d'un patio et s'ouvre sur le paysage avec une terrasse, vers le sud pour deux unités, vers le nord et l'entrée pour une unité. La richesse de la volumétrie se retrouve dans la distribution des espaces ainsi que la variété des perspectives. Le jeu des pignons est exploité pour traiter les terminaisons des couloirs.

Cependant le rez-de-chaussée peine à convaincre. Son organisation avec de grandes surfaces extérieures couvertes, qui parfois rendent les espaces intérieurs sombres, souffre du choix de développer toutes les unités aux étages. La répartition du programme interpelle, notamment avec des surfaces hors programme démesurées.

Le principe d'exploitation du bâtiment est rationnel grâce à la centralité des circulations et l'interconnexion des unités par étage. Le fonctionnement des unités autour des patios et des espaces de vie sont appréciés par le jury. En revanche, aucune unité de vie n'est proposée de plain-pied en relation direct avec le jardin.

Afin de respecter la réglementation AEAI, des voies d'évacuations horizontales devraient toutefois être aménagées pour respecter la distance maximale de 20 mètres, au risque d'altérer la convivialité des espaces de vie.

Le concept de « comme à la maison » est abordé à travers la recherche de la petite échelle, mais peine à convaincre par le traitement du rez-de-chaussée tant en plan qu'en façade.

La chambre est développée avec attention en conservant une partie importante pour la surface utile de vie. Sa proportion permet différentes configurations d'aménagements. Une relation visuelle entre salle de bain et la chambre est proposée. La façade est judicieusement divisée en deux parties, l'une avec un ouvrant à la française et garde-corps, l'autre fixe avec un contre-cœur plus bas.

Les façades reflètent avec clarté l'intention de travailler l'expression du bois dans les étages supérieurs. La dimension villageoise et domestique se perd cependant dans le traitement du rez-de-chaussée perçu comme un socle dont la dureté marque une coupure forte avec les étages.

La structure porteuse est composée de murs et piliers en béton armé et dalles pleines. Le système de murs permet de répondre aux contraintes antisismiques. Les étages sont, hormis la structure, construits en ossature et revêtement bois.

Le volume découpé produit trois pièces paysagères au caractère différencié, au nord-est la cour d'entrée de l'EMS, animé par une fontaine et un parterre fleuri, au sud-est un parc d'activité équipé d'un terrain de pétanque, d'un parcours sensoriel et de potager et au sud un jardin de contemplation avec un bassin de rétention des eaux à ciel ouvert. Le stationnement s'organise dans un parking paysager au nord-est de la parcelle. Une généreuse bande plantée forme un filtre végétal le long de la route de la Rovray.

MOEBIUS reconnaît et sauvegarde l'arborisation existante se trouvant aussi bien dans le parc qu'au niveau de la frange paysagère le long de la route de Rovray. Les grandes terrasses du rez-de-chaussée composent avec les jardins et le grand paysage. La séquence d'entrée au site est particulièrement soignée avec ce filtre végétal et des entrées clairement définies (un accès véhicules et un accès piéton).



Légende

Les bâtiments sont représentés par des formes géométriques simplifiées. Les zones vertes sont indiquées par des points verts. Les zones de circulation sont représentées par des lignes grises.

Formulation

Le projet de développement immobilier se situe dans un quartier résidentiel existant à Yvonand. L'objectif est de créer un ensemble cohérent et moderne qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain local.

Site

Le terrain est situé à l'intersection de deux axes routiers principaux. Il est entouré de zones résidentielles et de zones vertes. Le site est bien desservi par les transports en commun.



Légende

Les bâtiments sont représentés par des formes géométriques simplifiées. Les zones vertes sont indiquées par des points verts. Les zones de circulation sont représentées par des lignes grises.

Formulation

Le projet de développement immobilier se situe dans un quartier résidentiel existant à Yvonand. L'objectif est de créer un ensemble cohérent et moderne qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain local.

Site

Le terrain est situé à l'intersection de deux axes routiers principaux. Il est entouré de zones résidentielles et de zones vertes. Le site est bien desservi par les transports en commun.



Légende

Les bâtiments sont représentés par des formes géométriques simplifiées. Les zones vertes sont indiquées par des points verts. Les zones de circulation sont représentées par des lignes grises.

Formulation

Le projet de développement immobilier se situe dans un quartier résidentiel existant à Yvonand. L'objectif est de créer un ensemble cohérent et moderne qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain local.

Site

Le terrain est situé à l'intersection de deux axes routiers principaux. Il est entouré de zones résidentielles et de zones vertes. Le site est bien desservi par les transports en commun.



Légende

Les bâtiments sont représentés par des formes géométriques simplifiées. Les zones vertes sont indiquées par des points verts. Les zones de circulation sont représentées par des lignes grises.

Formulation

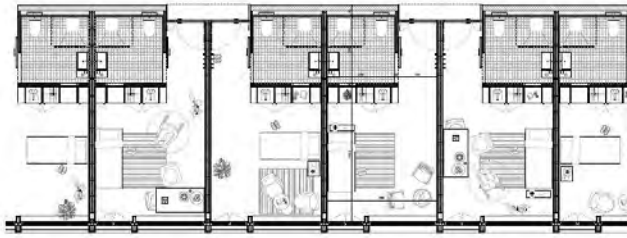
Le projet de développement immobilier se situe dans un quartier résidentiel existant à Yvonand. L'objectif est de créer un ensemble cohérent et moderne qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain local.

Site

Le terrain est situé à l'intersection de deux axes routiers principaux. Il est entouré de zones résidentielles et de zones vertes. Le site est bien desservi par les transports en commun.







01/02 - 1/20



02/02 - 1/20



03/02 - 1/20



PROJET DE MAISON

Le projet de maison est un projet de construction d'une maison individuelle. Le projet est basé sur un terrain de 1000 m² et vise à créer un espace de vie moderne et fonctionnel. Le projet est divisé en plusieurs phases de construction, allant de la conception à la réalisation finale. Le projet est financé par le propriétaire et est soumis à l'approbation des autorités locales.

PROJET DE MAISON

Le projet de maison est un projet de construction d'une maison individuelle. Le projet est basé sur un terrain de 1000 m² et vise à créer un espace de vie moderne et fonctionnel. Le projet est divisé en plusieurs phases de construction, allant de la conception à la réalisation finale. Le projet est financé par le propriétaire et est soumis à l'approbation des autorités locales.



04/02 - 1/20

4^{ème} rang – 4^{ème} prix

2 PATIO FLEURI

Architectes

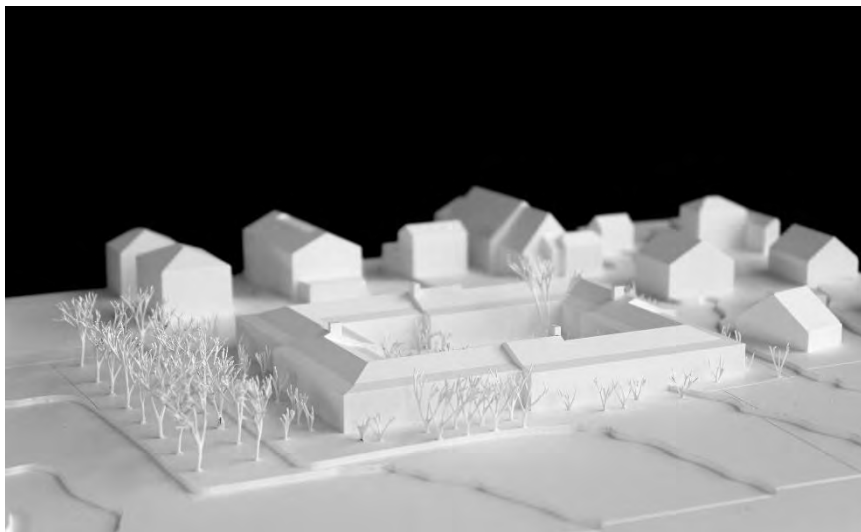
Association de travail Timon
Dönz et Pasquale Zarriello

Adresse

Junkergasse 38
3011 Berne

Collaborateur-trice(s)

Timon Dönz, Dr. Pasquale
Zarriello, Yannic Metzler



Le projet PATIO FLEURI propose un parti sur cour. Le bâti, volontairement maintenu sur deux niveaux se développe autour d'un jardin clos. En retrait sur le front nord-ouest, où se concentrent les parkings, il longe les limites parcellaires sur les trois autres fronts. Cette implantation unitaire se distingue du tissu villageois environnant, hétérogène, morcelé et perméable. Le jury apprécie le généreux espace paysager de référence offert aux usagers ainsi que le développement de l'ensemble du projet limité à deux niveaux hors-sol. Cependant, l'introversion implicite d'un projet sur cour peine à convaincre compte-tenu du potentiel d'ouverture sur le grand paysage du site et de la volonté d'échanges et de synergies de l'institution avec le village.

Le projet concentre le programme d'accueil et de restauration au rez-de-chaussée sur le front de rue, ce qui contribue à animer cette dernière et crée un filtre semi-public traversant sur le patio.

Deux unités de vie se développent en L sur le front opposé de plain-pied entre jardin et champs. Les quatre autres unités s'organisent en couronne à l'étage. Les distributions verticales principales s'insèrent à la jonction du programme collectif et des unités sur chaque flan du projet. Leur dimensionnement et localisation impliquent un parcours relativement complexe et long en termes d'exploitation des zones de repas des unités, notamment concernant leur distribution depuis la cuisine principale. L'accessibilité et donc l'attractivité du « cœur du village » apparaît peu évidente pour les résidents.

L'expression architecturale choisie s'inspire des éléments de construction locaux traditionnels, tels que les grands toits, les façades en pierre et en bois, conjugués en une composition contiguë.

Elle est appréciée par le jury dans l'élégance des lignes et les gabarits. Cependant la longueur des façades et leur imperméabilité interpellent en regard au site et à son potentiel d'ouverture sur le paysage.

Somme toute, le parti sur cour du projet amène une réponse séduisante, simple et fonctionnelle, qui témoigne d'une économie de moyen appréciée. La sensibilité environnementale du projet s'exprime notamment dans sa structure, la mise en œuvre proposée et ses matériaux.

La disposition en couronne des unités propose une variation de chambres sur jardin ou rayonnantes sur l'environnement, distribuées par un couloir central. Cette distribution sans vues directes sur l'extérieur induit un risque de désorientation des résidents.

Les deux typologies de chambres développées, sont appréciées, surtout celle côté patio. Elle bénéficie d'un bel apport de lumière naturelle et permet un agencement différencié entre la zone de vie et celle de repos.

Le bâti projeté se retourne sur un très vaste patio arboré. Ce jardin clos accueille la terrasse du restaurant dans sa partie nord-est et quelques activités au nord (pétanque et place de jeu).

A l'extérieur du bâti, on trouve une couronne d'espaces paysagers qui voisinent au nord-ouest avec le parking. L'ensemble des arbres existants sont abattus.

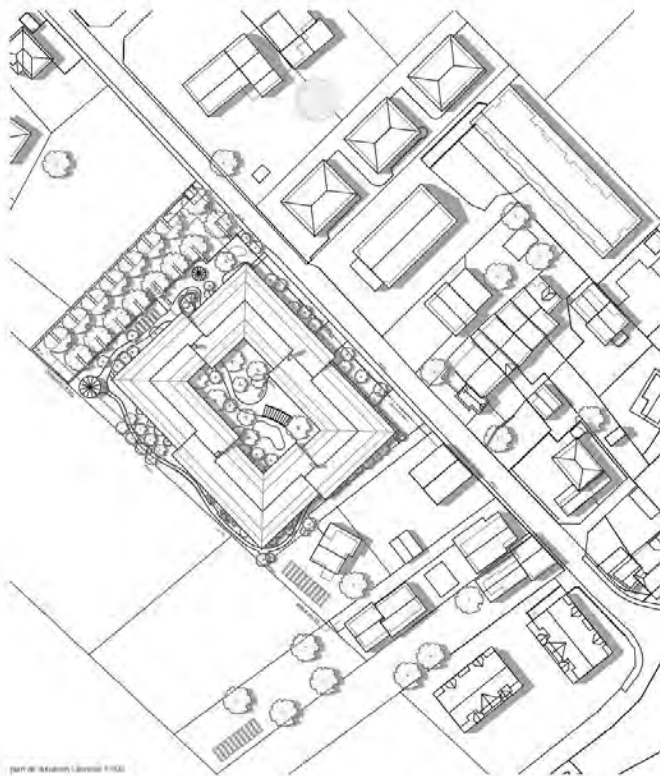
L'implantation du bâti nie les principales qualités du site : son ouverture sur le grand paysage et l'arborisation existante.

L'emprise imposante du bâtiment conduit à la création de franges paysagères étroites en limite de parcelle ou de parking. L'aménagement de cette couronne est rendu difficile pour à la fois intimiser les unités de vie du rez-de-chaussée et activer le chemin de déambulation par l'implémentation d'activités et de lieu de repos.

Le patio, malgré sa générosité, présente une seule centralité autour de la terrasse. Le reste de la surface est densément plantée et ne présente pas de cheminement. L'aménagement sommaire de l'entrée manque de qualité.

patio fleur

Concours d'architecture EMS Maurice Bugnon



plan de situation - échelle 1:500



Introduction



Contexte

Le projet est situé dans un quartier résidentiel de Yvonand, en Suisse romande. L'édifice est destiné à accueillir des logements sociaux et des locaux professionnels. Le terrain est limité par des voies publiques et des parcelles existantes. L'objectif est de créer un habitat de qualité, intégrant des espaces verts et des équipements communs.

Préambule

Le projet est le fruit d'un processus de concertation entre les architectes, les élus locaux et les habitants du quartier. L'objectif est de répondre aux besoins de la population tout en respectant l'environnement et le patrimoine local.

Programme

Le programme comprend 40 logements sociaux, des locaux professionnels, des espaces communs, des jardins partagés et des équipements sportifs. L'édifice est conçu pour être accessible à tous et offrir un cadre de vie agréable.

Concept

Le concept architectural repose sur la création d'un habitat ouvert et vivant. Les bâtiments sont organisés autour d'un patio central, favorisant les échanges et le lien social. Les espaces extérieurs sont conçus pour être utilisés par tous les habitants.

Présentation de l'édifice

L'édifice est composé de deux volumes principaux, reliés par un passage couvert. Les façades sont traitées avec des matériaux naturels, créant une harmonie avec l'environnement. Les volumes sont articulés par des loggias et des balcons, offrant une vue dégagée sur le patio central.

Plan de masse



Plan de coupe



Plan de détail

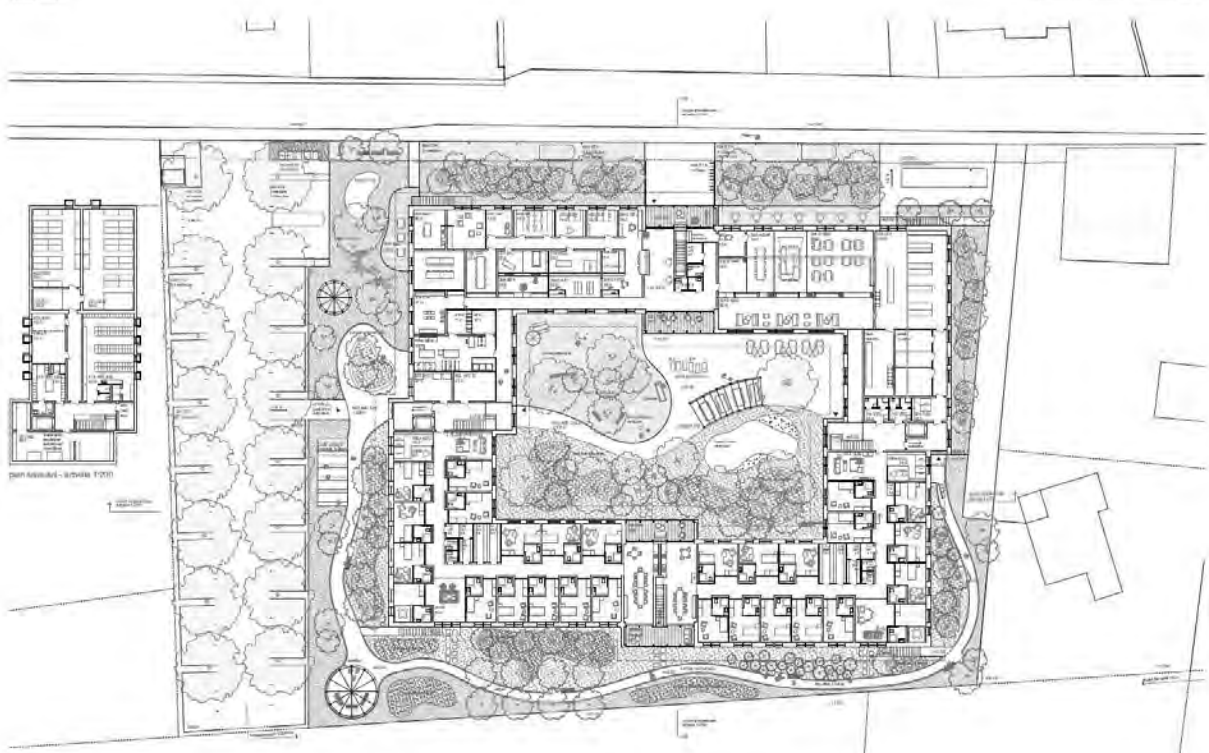


Conclusion

Le projet propose un habitat innovant et durable, répondant aux besoins de la population et respectant l'environnement. L'édifice est conçu pour être un lieu de vie agréable et solidaire, favorisant le lien social et le bien-être des habitants.

patio fleur

Concours d'architecture EMS Maurice Bugnon



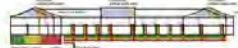
plan de situation - échelle 1:200



passo fleur

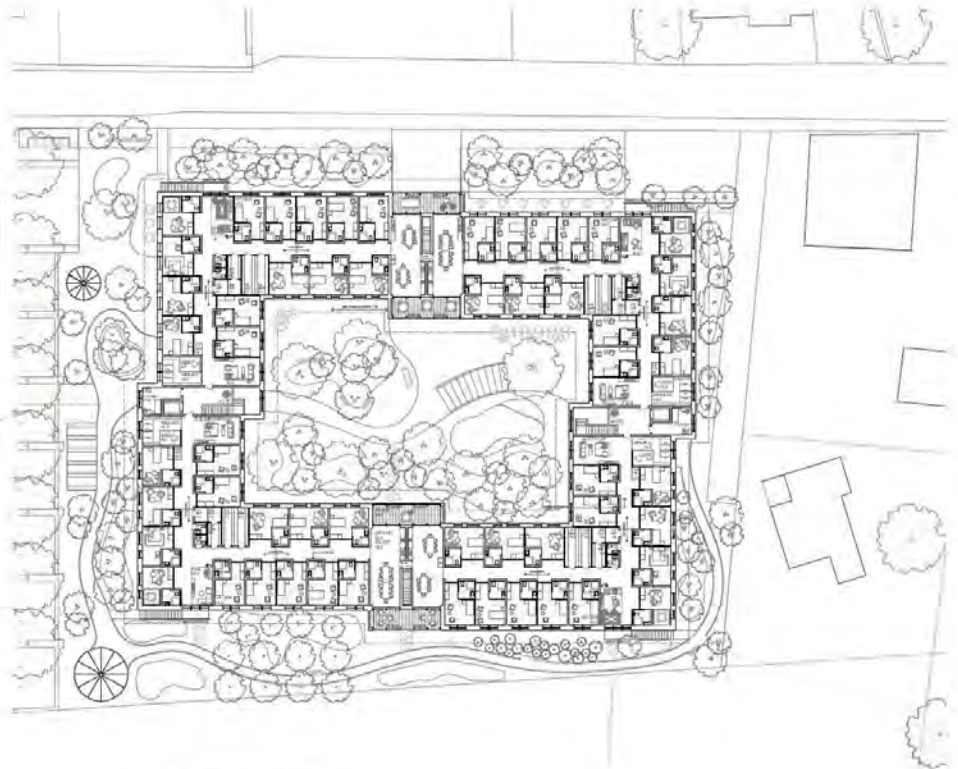
Concours d'Architecture EMS Maurice Bugnon

plan d'ensemble - échelle 1/200
Représentation des bâtiments



section de la passerelle extérieure - échelle 1/500

Section de la passerelle extérieure montrant les détails de la structure et de la circulation.



plan d'ensemble - échelle 1/200



passo fleur

Concours d'Architecture EMS Maurice Bugnon



façade est - échelle 1/200



façade principale - échelle 1/200

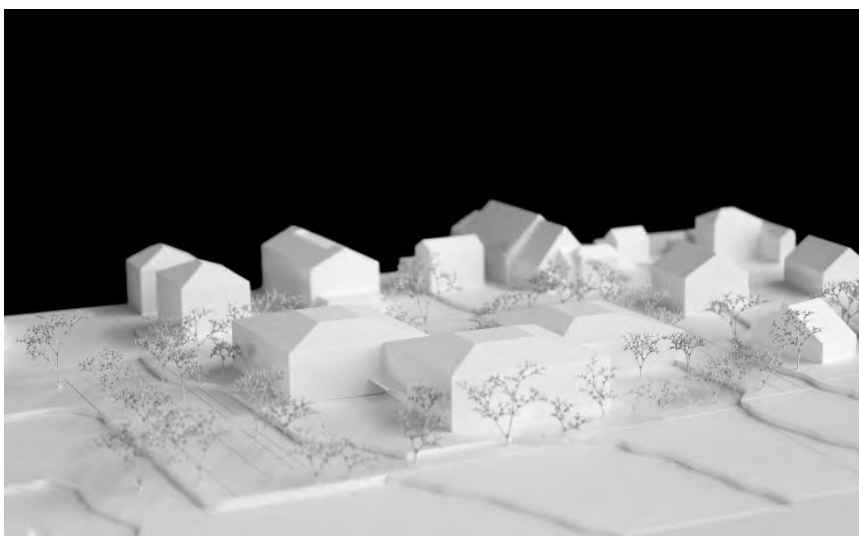


façade côté courtois - échelle 1/200



5^{ème} rang – 5^{ème} prix

6 COMME A LA MAISON

ArchitectesSedano Architecture GmbH
LUXAN ARQUITECTOS SLP**Adresse**Sedano Architecture GmbH
Florastrasse 37
4057 BaselLUXAN ARQUITECTOS SLP
C/ Goya 115 6º oficina 25
28009 Madrid**Collaborateur-trice(s)**Monica Sedano
Carlos de Luxán

Le projet se compose d'une constellation de 3 bâtiments reliés entre eux, offrant une place centrale située au nord, faisant face aux logements protégés, CAT et CMS.

La zone de stationnement se développe longitudinalement à l'Ouest de la parcelle.

La volumétrie modelée par 2 bâtiments de 3 niveaux et le dernier situé à l'est sur 2 étages dénotent une approche sensible de la lecture du site.

La place nord minéralisée, articulation centrale du projet, procure un certain charme à la proposition, tout comme le jardin thématique au sud-est. Néanmoins, le jury regrette l'absence d'une atmosphère « d'oasis » et d'un programme cohérent s'articulant autour de cet espace.

Le plan du rez-de-chaussée - composé d'une partie administrative à l'ouest, des espaces de cuisine et de service au centre, ainsi que d'une unité de vie à l'ouest - génère une multiplicité complexe des accès et des zones de dessertes. Le jury déplore que l'accès principal au nouvel EMS se dessine depuis le parking et que l'accès de livraison à la cuisine se fasse par le sud.

Le plan des étages accueillant les 5 autres maisonnées, s'organise autour d'un noyau central avec un espace de séjour/salle à manger orienté sur la cour nord. Chaque unité est répliquée par rotation, évitant judicieusement les vis-à-vis.

Bien que l'organisation du plan soit claire et efficace, le jury regrette une déambulation créant des problèmes d'orientation et la présence de couloirs en « cul-de-sac » peu conseillée pour les résidents.

De plus, le parti typologique de la mono-orientation du projet sur la place du village engendre l'absence d'une mise en valeur du grand paysage, des orientations solaires intéressantes et des transparences au sein de la maisonnée.

Le jury constate également les difficultés de lien entre unités verticales comme horizontales, défavorables pour l'exploitation de l'EMS ; tout comme des zones d'attente peu généreuses devant les ascenseurs, rendant compliqués les flux de transfert.

La chambre, organisée selon une typologie hôtelière standard, offre une modularité de qualité. La proportion des surfaces vitrées en corrélation avec les pleins est équilibrée, assurant ainsi un apport de lumière de qualité et une vue cadrée sur l'extérieur ; tout en garantissant une intimité suffisante.

Le jury apprécie la proposition de la double porte d'entrée de la chambre, tout en précisant qu'une ouverture vers l'extérieur aurait été un plus.

L'expression architecturale pavillonnaire en bois est bien maîtrisée tout comme la composition des façades. Le jury souligne la qualité des propositions de matérialité et d'ambiance ; tout en signalant que les apports de lumière des séjours, tels que représentés sur les images de synthèse, ne sont malheureusement pas répliquables à toutes les unités. Ceci laisse un certain questionnement quant à l'atteinte des objectifs de lumière naturelle du module ECO.

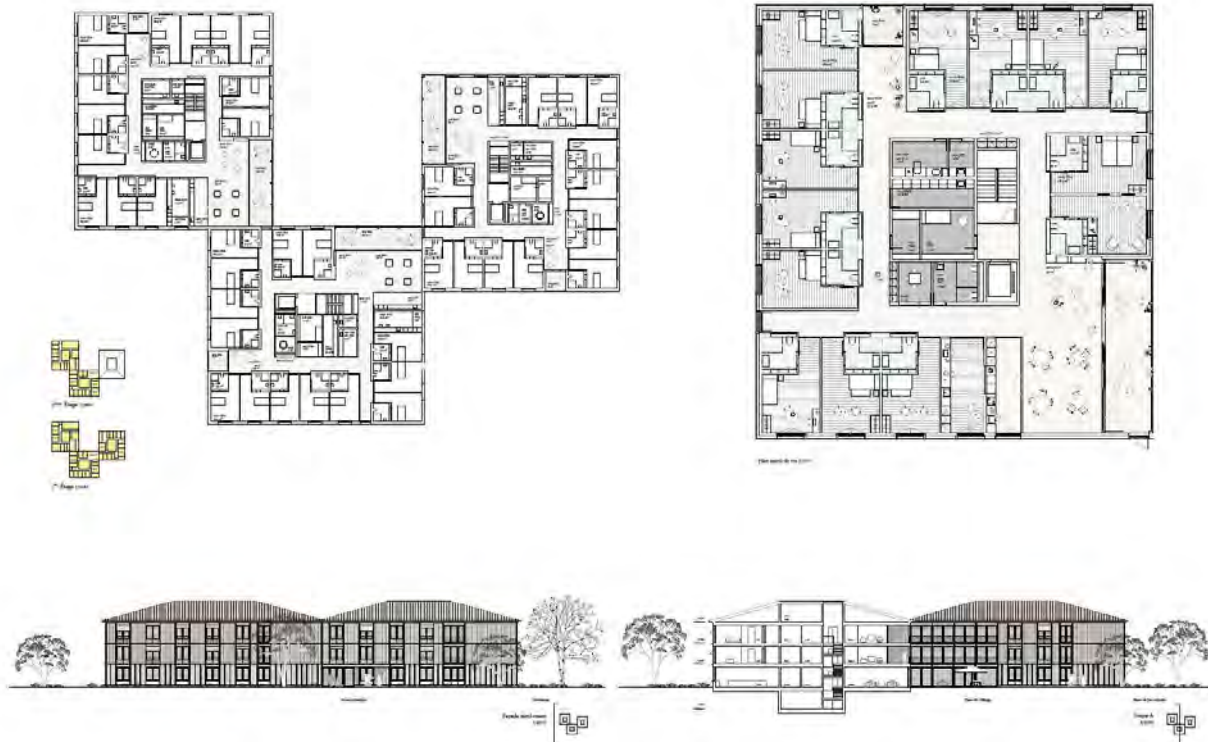
Le mode constructif maximisant l'usage du bois est apprécié, tout comme la proposition d'une toiture froide. Néanmoins, le jury regrette la proposition de l'usage systématique du bois lamellé-croisé au détriment du bois massif, moins impactant du point de vue environnemental.

La proposition de capteurs solaires rapportés en toiture - absente des visuels 3D - est peu convaincante et ne répond pas aux exigences de la maximisation du solaire en lien avec l'exemplarité de l'Etat. Une proposition de façade active aurait été mieux appréciée.

Bien que compact et très rationnel, le plan de la maisonnée offre une générosité supplémentaire aux espaces collectifs demandés par la Fondation, diminuant ainsi légèrement l'économicité du projet. Le jury regrette que ces espaces supplémentaires ne soient pas toujours qualitatifs.

La disposition concentrée du parking, la place du village et le jardin thématique composent les points principaux des aménagements paysagers. Le jury s'étonne du parti pris de projeter l'entrée principale de la Fondation en vis-à-vis avec le parking, donc sans lien avec la place du village. De plus, il regrette vivement l'amputation de la moitié de la partie sud de la parcelle pour l'accès livraison ; appauvrissant significativement la richesse des aménagements extérieurs. Le jury s'étonne de la position de la cuisine dans un périmètre à fort potentiel, niant maladroitement le grand paysage. Une rocade du programme du rez-de-chaussée dans les divers pavillons aurait été judicieuse, permettant probablement de qualifier les autres espaces extérieurs disponibles et leurs déambulations.





- A. SYSTEME
 - Structure en béton armé
 - Couverture en béton armé
 - Isolation thermique par l'extérieur
 - Fenêtres en PVC
 - Plancher en béton armé
 - Escalier en béton armé
- B. FONDATION
 - Fondations en béton armé
 - Isolation thermique par l'extérieur
 - Plancher en béton armé
 - Escalier en béton armé
- C. DALLE DE SOL (Béton armé)
 - Plancher en béton armé
 - Escalier en béton armé
 - Plancher en béton armé
- D. FACADE
 - Fenêtres en PVC
 - Isolation thermique par l'extérieur
 - Plancher en béton armé
 - Escalier en béton armé
 - Plancher en béton armé
- E. CLIMATISATION (CVC)
 - Système de chauffage central
 - Plancher en béton armé
 - Escalier en béton armé
 - Plancher en béton armé
- F. ISOLATION
 - Isolation thermique par l'extérieur
 - Plancher en béton armé
 - Escalier en béton armé

Éléments de justification de la construction.

Cette notice est destinée à servir de base à la construction de la notice de justification de la construction. Elle est destinée à servir de base à la construction de la notice de justification de la construction. Elle est destinée à servir de base à la construction de la notice de justification de la construction.

Plan de l'implantation.

Cette notice est destinée à servir de base à la construction de la notice de justification de la construction. Elle est destinée à servir de base à la construction de la notice de justification de la construction. Elle est destinée à servir de base à la construction de la notice de justification de la construction.

Section 1-1.

Cette notice est destinée à servir de base à la construction de la notice de justification de la construction. Elle est destinée à servir de base à la construction de la notice de justification de la construction. Elle est destinée à servir de base à la construction de la notice de justification de la construction.

Section 2-2.

Cette notice est destinée à servir de base à la construction de la notice de justification de la construction. Elle est destinée à servir de base à la construction de la notice de justification de la construction. Elle est destinée à servir de base à la construction de la notice de justification de la construction.

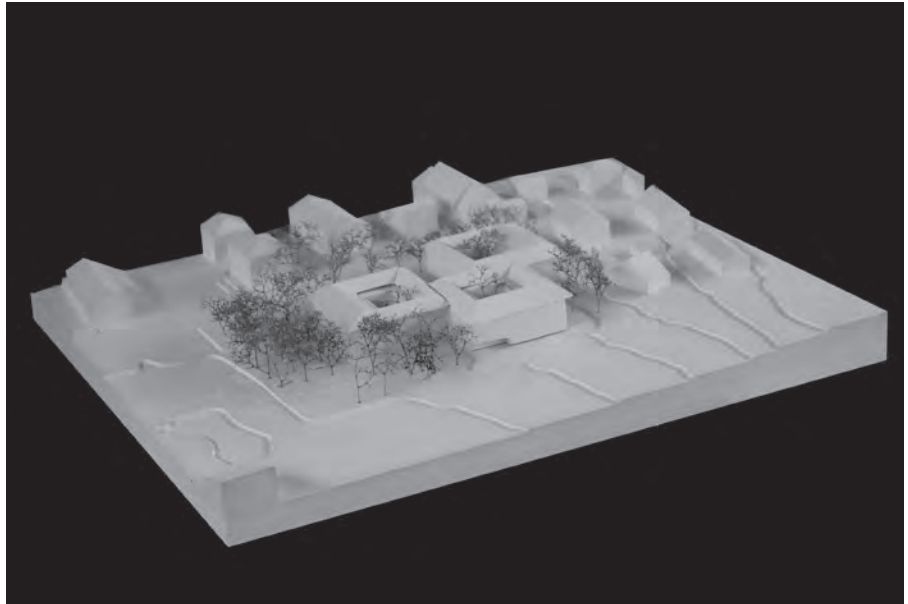


7. PROJETS NON PRIMES

OASIS

Tony Mangone Architectes
Rue du Nord 1
1400 Yverdon-les-Bains

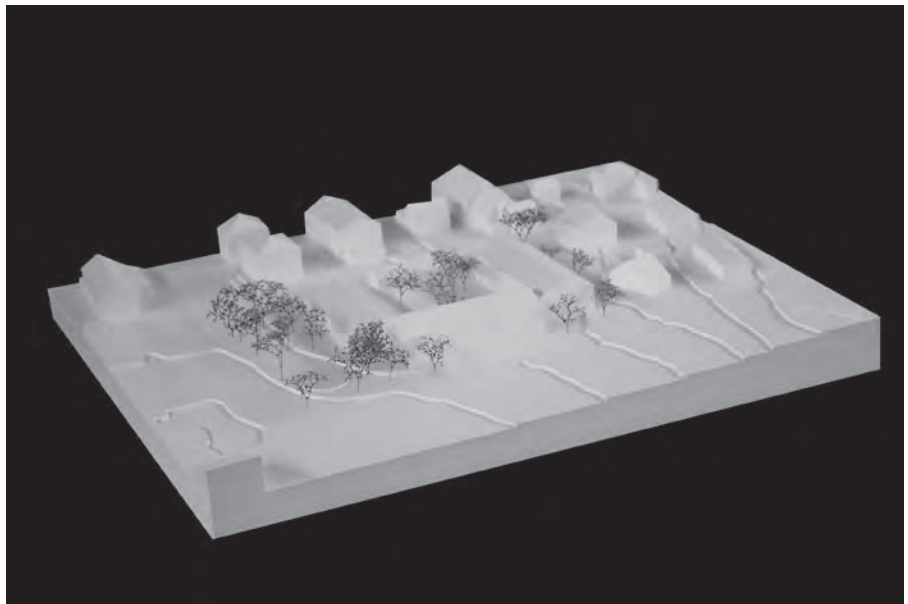
Tony Mangone



HORTUS CONCLUSUS

Coucet & Roth Architectes Sàrl
Rue du Collège 6
1562 Corcelles-près-Payerne

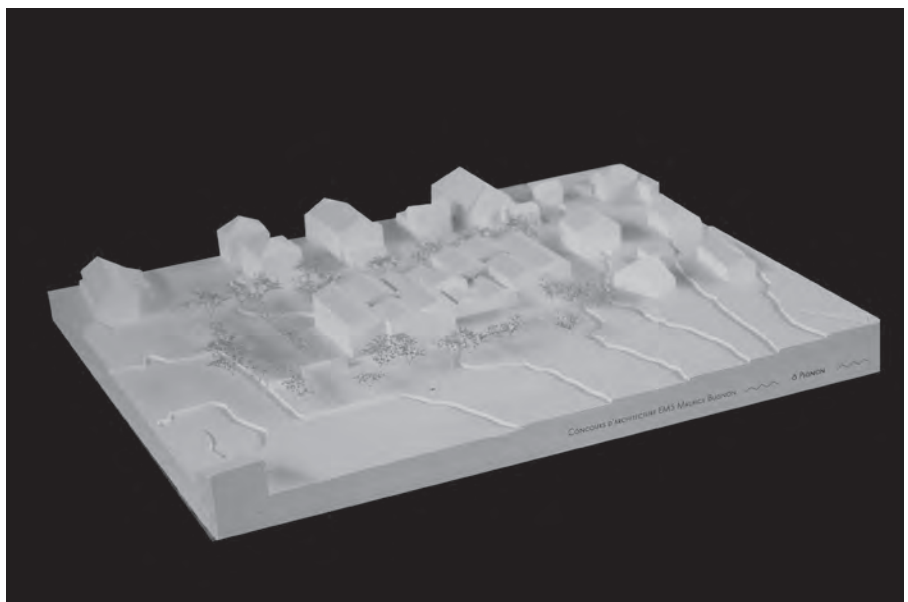
Géralda Roth
Cynthia Coucet



Ô PIGNON

Dal-Zotto Architecture Sàrl
Chemin du Rionzi 54
1052 Le Mont-sur-Lausanne

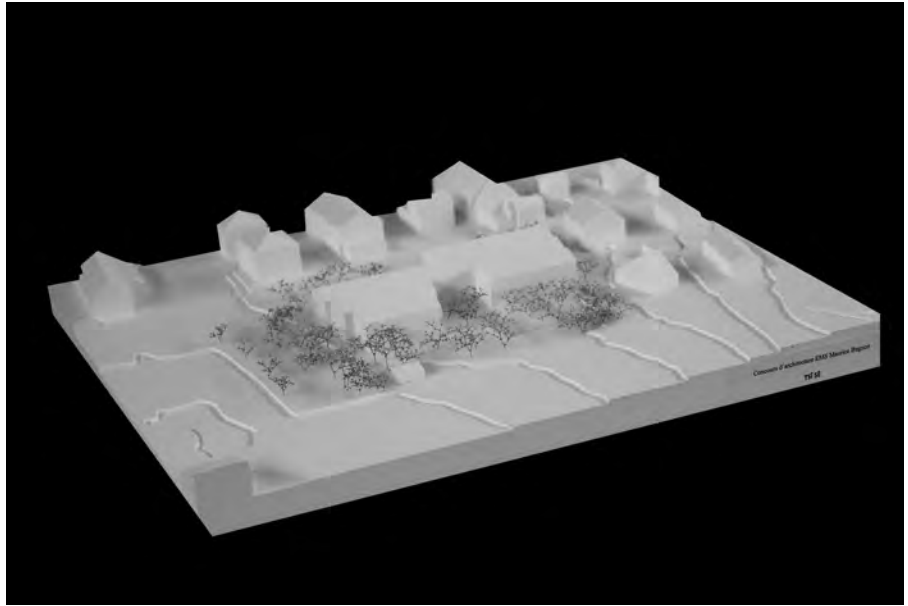
Alicia Carpentier



TSÍ SE

cBmM SA
Av. Charles Dickens 2
1006 Lausanne

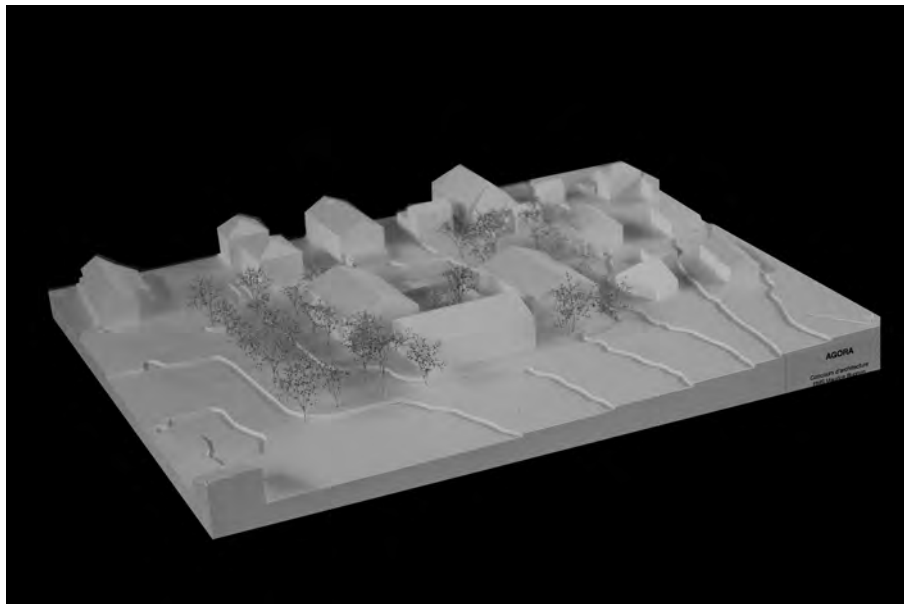
Angel Bermello
Nicolas Jacot



AGORA

OESCHGER SCHERMESSER
ARCHITEKTEN os.arch GmbH
Weberstrasse 12
8004 Zürich

Christian Oeschger
Claudia Schermesser
Margaux Clivaz

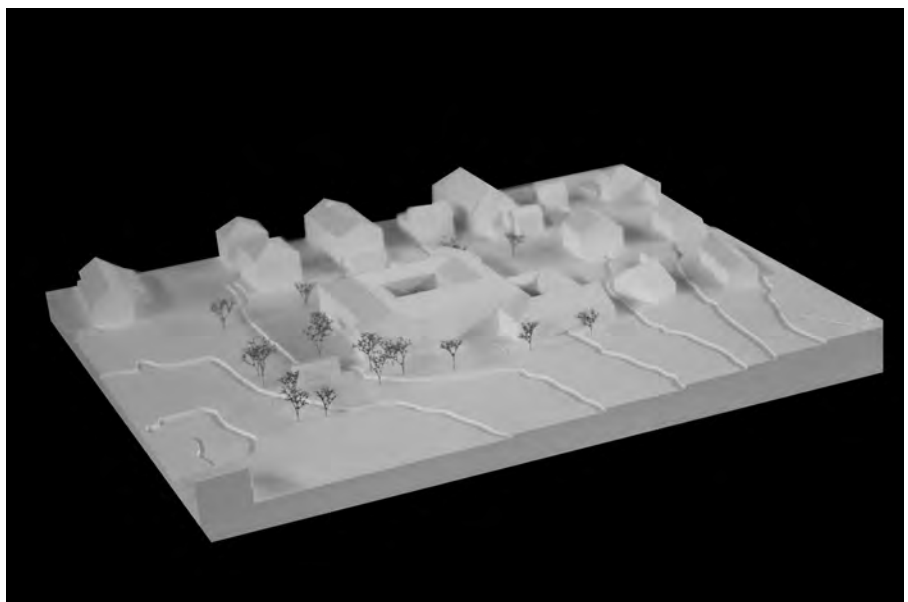


LITTLE AMERICA

Nicolas De Courten
architectes Sàrl

Place du Vallon 2
1005 Lausanne

Nicolas de Courten
Jonas Dévaud
Clea di Martino

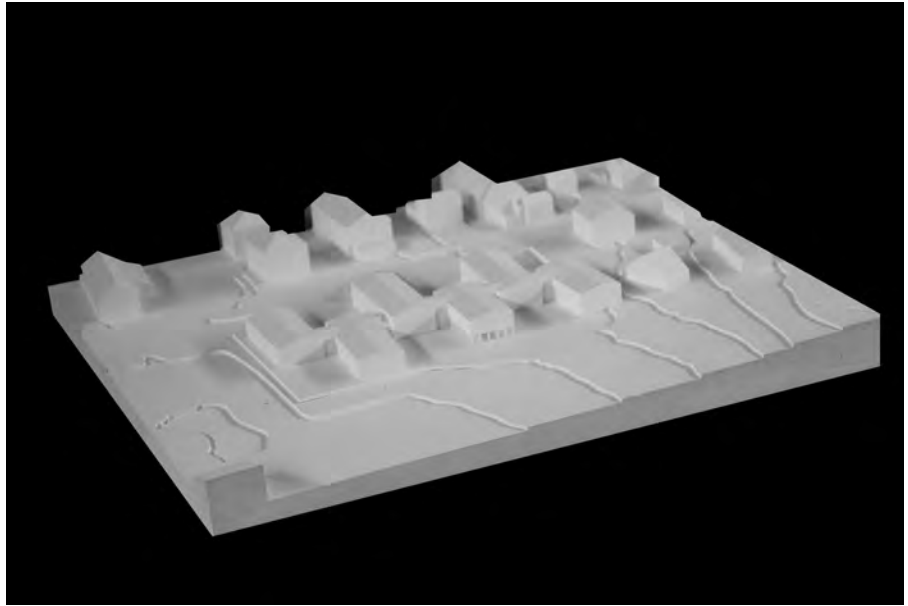


MINOUCHKA

ATELIER GAMME
ARCHITECTURE SA

Rue du Petit Chêne 19 - CP 69
1001 Lausanne

Antoine Depeyre



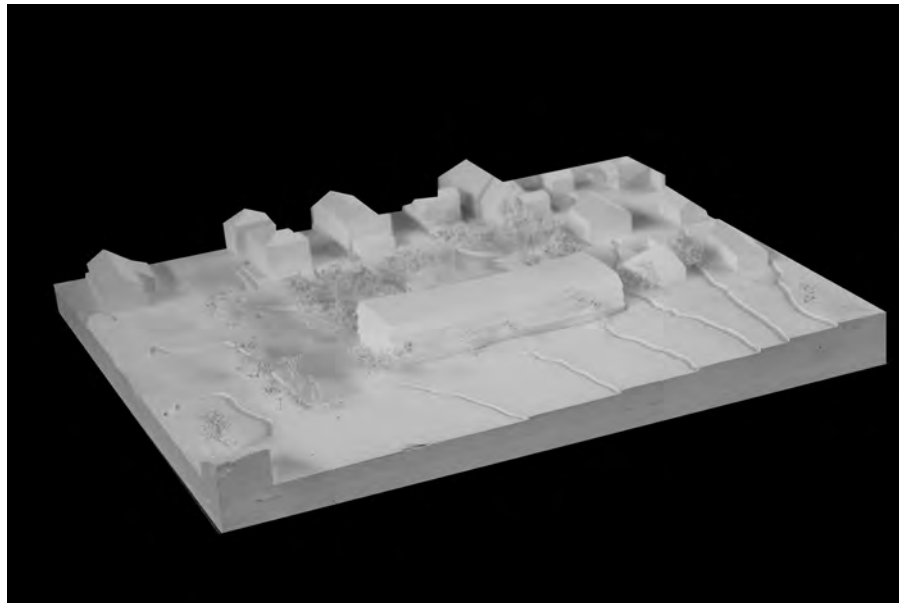
CHTEUKR!

nrw, architectes snc
Chemin de Beau-Val 5
1012 Lausanne

Vincent Nicollin
Adrian Wehtherell

Samuel Badoux
architecte paysagiste
Avenue d'Yverdon 7
1004 Lausanne

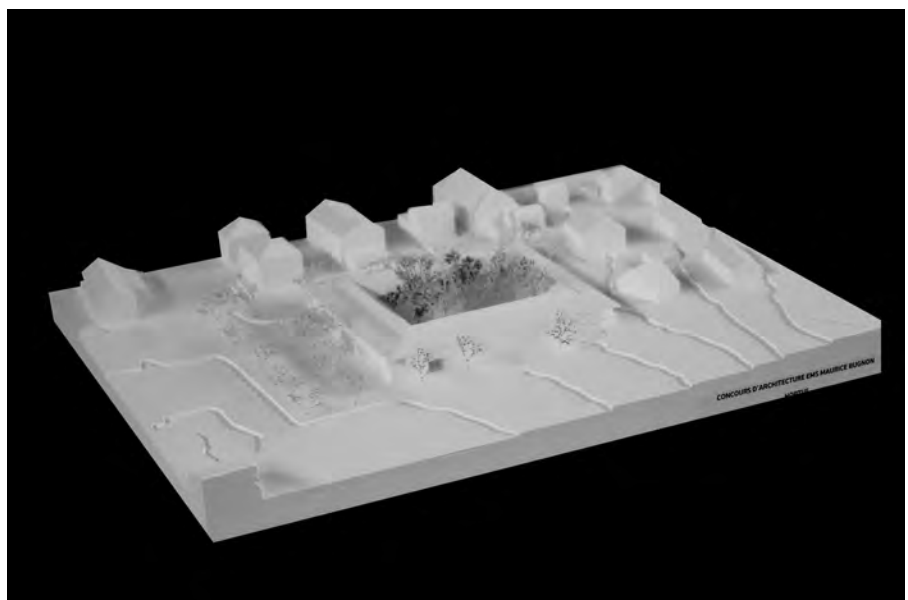
Samuel Badoux



HORTUS

BCRarchitectes Sàrl
Clos de la Fonderie 3
1227 Carouge

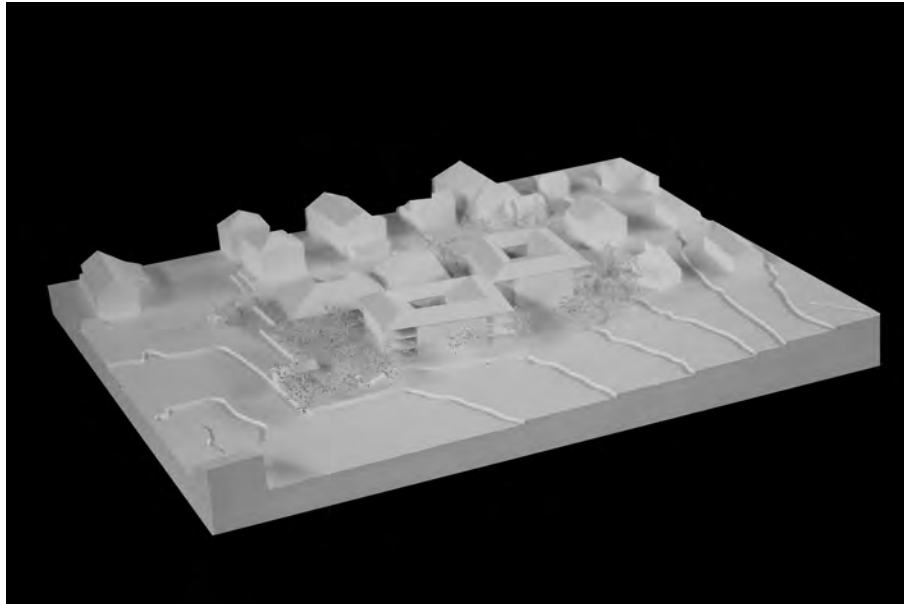
Rui Colaço
Patrick Beyeler
Vincent Roesti
Pedro Dias
Bruno Colaço



LOVE GENERATION

Gebara-Spycher Architectes Sàrl
Chemin des Dailles 15
1053 Cugy

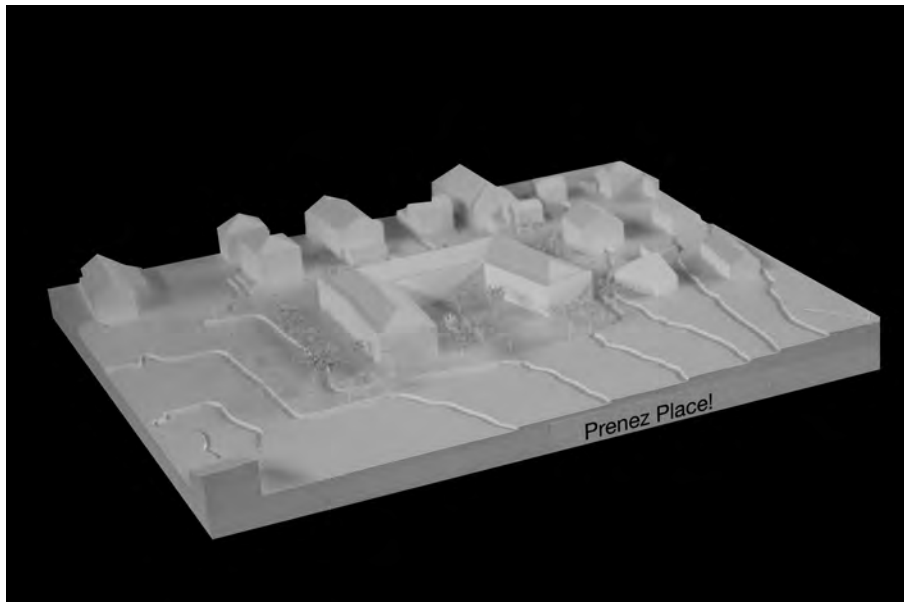
David Gabara



PRENEZ PLACE

eido architectes Sàrl
Rue de la Plaine 40
1400 Yverdon-les-Bains

Diogo dos Santos,
David Eichenberger
Maëlle Waeber
Léa Bovlic
Vanessa Delessert
Mylène Philipona
Gian Porsius

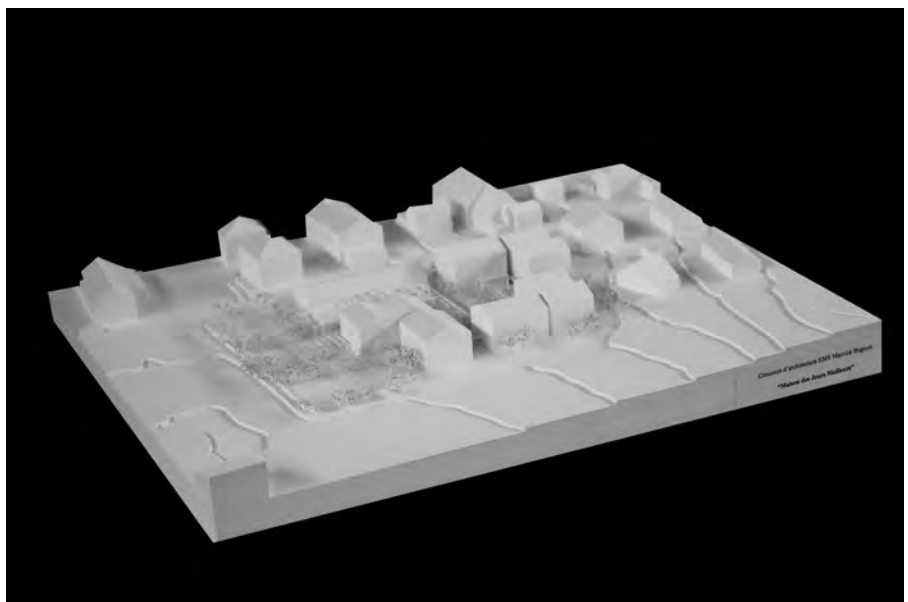


MAISON DES JOURS MEILLEURS

Zanetti Design Architettura &
Swissroc Architecture SA

Route de la Chaux 4
1033 Bussigny

Jean Paul Matar
Ezgi Geyik
Brenda Tores Varon
Lea Empeyta
Violeta Orero Canet
Zisti Haghparast
Morgane Clavel



JANUS

Thomas Benninger
Birkenweg 5
2560 Nidau

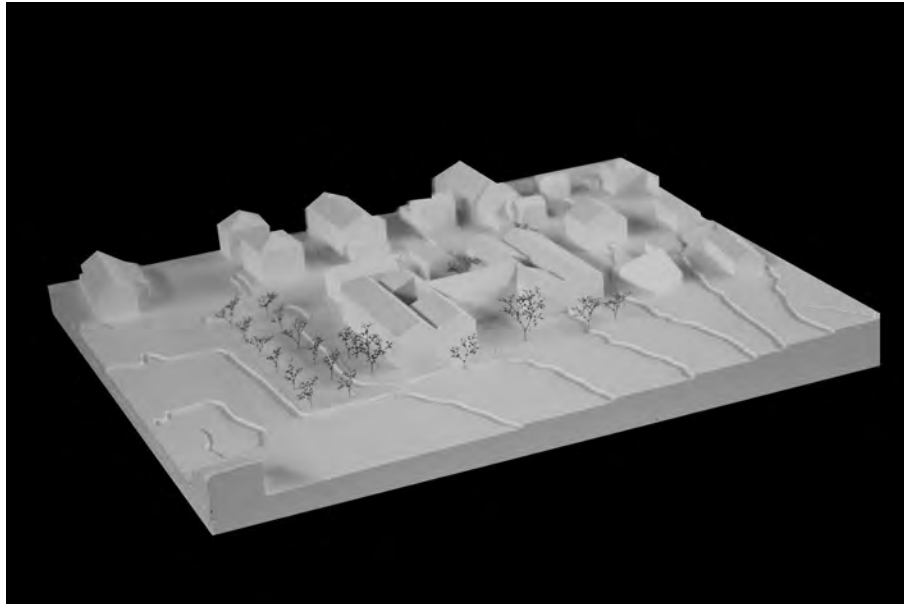
Thomas Benninger

Muller architecte paysagiste
Rue du Nord 16
2800 Delémont

Lionel Muller

Co-struct SA
Chemin des Clos 17
1170 Aubonne

Fabrice Meylan



LA CLEF DES CHAMPS

Patriarche Architectes SA
Terre Bonne Park - Z2
Rte de Crassier 19
1262 Eysins

Martin Ferrini
Jean-Marc Campana
Baptiste Gey



VILL'AGE

IAAG Architekten AG
Kramgasse 65
3000 Bern 8

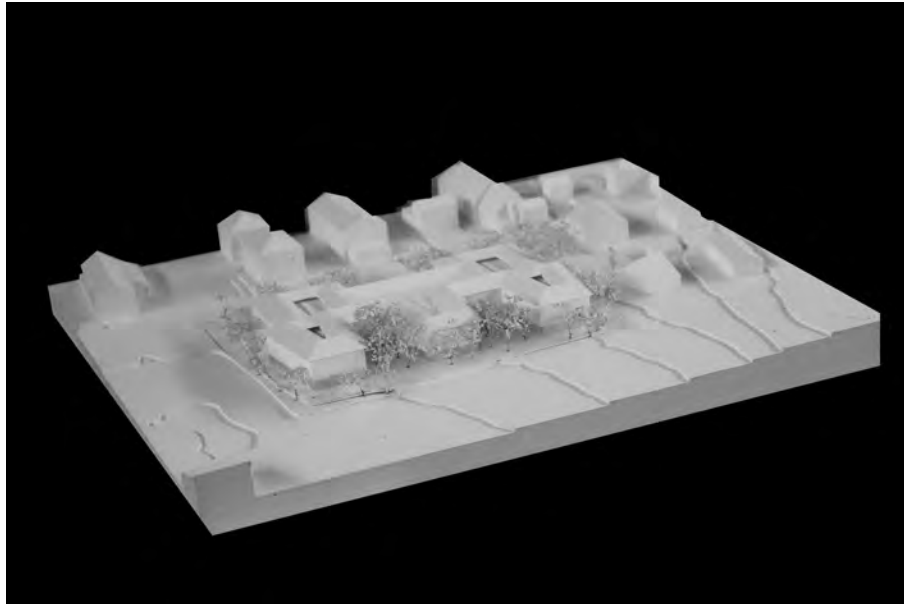
Andreas Stebler
Arnaud Scheurer
Nicole Zemp
Marta Beldarrain Juan



TANGRAM

Fractal Architecture Sàrl
Chemin de la Tulette 6
1223 Cologny

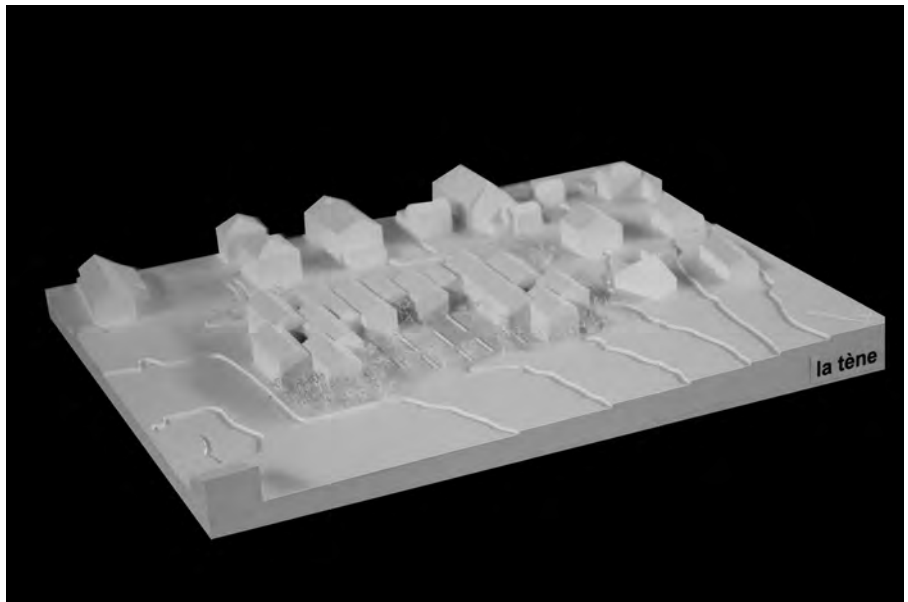
Yafiza Zorro



LA TENE

PAR Architecture Sàrl
Rue Cramer 8
1202 Genève

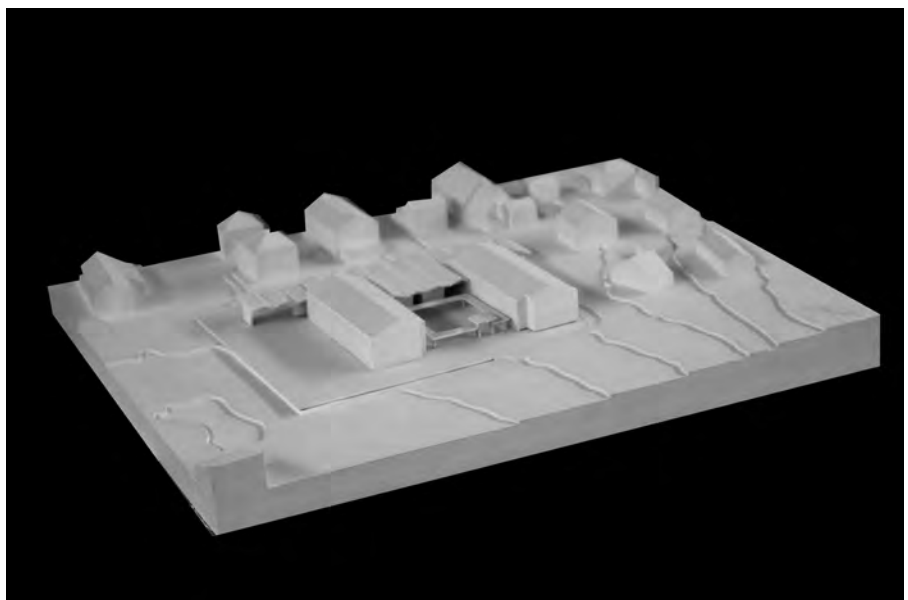
Mario Rodrigues
Liliana Pinto
Tiago Reis
Leonardo Grogg



AUTOUR DE LA COUR

Riccardo VANNUCCI/FAREstudio
Chemin de la Toffeyre 19
1095 Lutry

Riccardo Vannuci



CHEZ MAURICE

d4 atelier d'architecture SA
Avenue de Rumine 9
1005 Lausanne

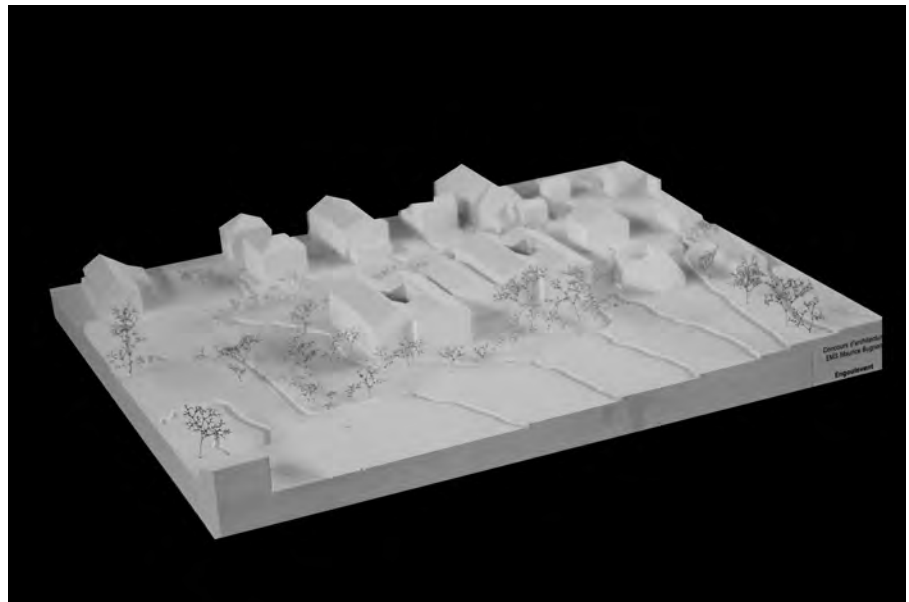
Dagmar Driebeek
Dominique Dériaz
Janette Velasco
Guilherme Pinto
Anna Saryusz Bielski
Pilar Camarneira



ENGOULEVENT

MAD-Architectes Sàrl
Avenue de Béthusy 19
1005 Lausanne

Mehdi Rouissi
Andrea Fioroni
Didier Callot



VELÂDZO

my architectes sàrl
Avenue de Grandson 48
1400 Yverdon-les-Bains

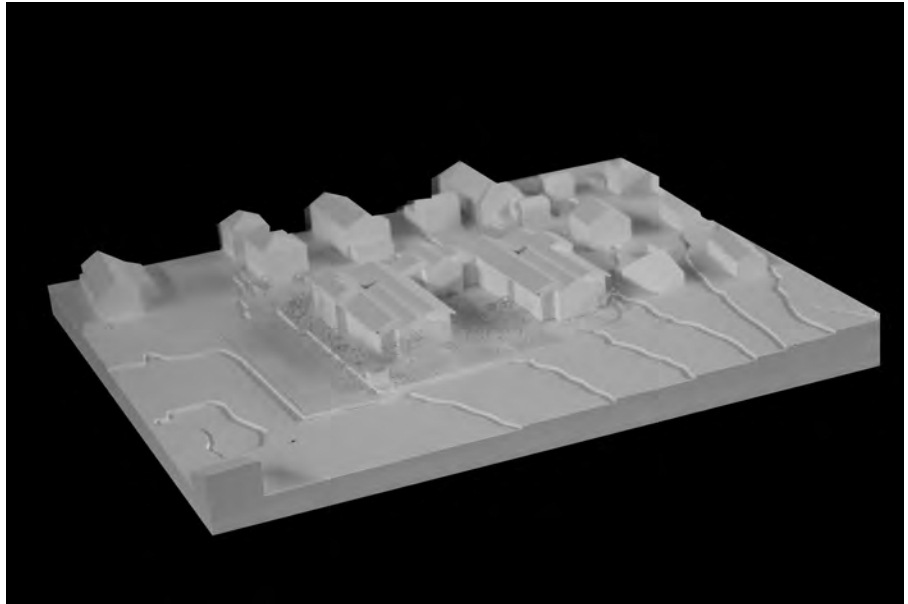
Marine Bärffuss
Emma Garrido
Nelson Mavinga
Leandro di Prinzio
Yann Collomb
Martin Mouzo



PAUL ET PAULETTE

MSBR Nouvelle Génération SA
Rue de la Serre 66
2301 La Chaux-de-Fonds

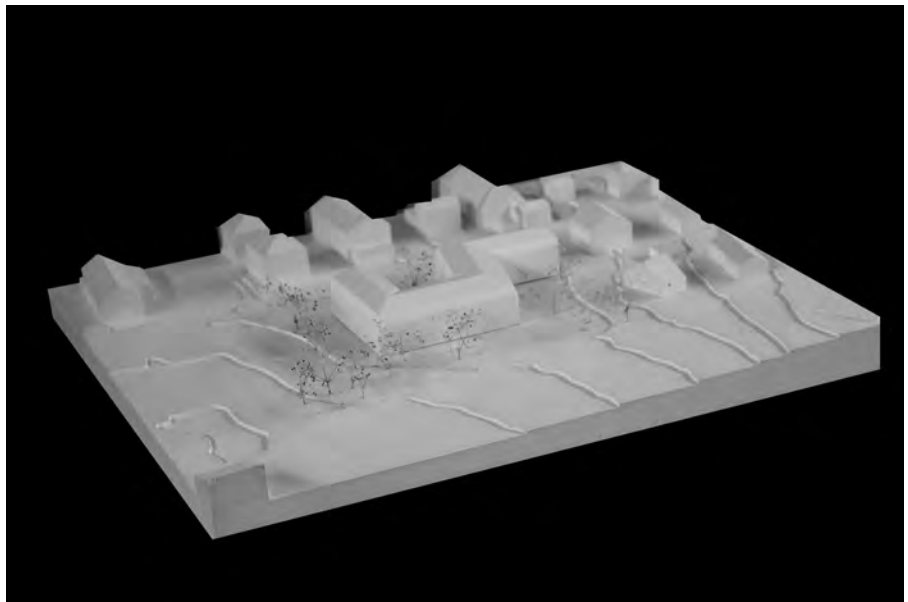
Laura Fleury
Silas Lietchi
Bruno Tshanz
Leana Rota



SOUS MON TOIT

Coucet & Roth Architectes Sàrl
Rue du Collège 6
1562 Corcelles-près-Payerne

Géralda Roth
Cynthia Coucet



TREVI

Thomas Laffly Architecte
24, Rue Bersot
25000 Besançon - France

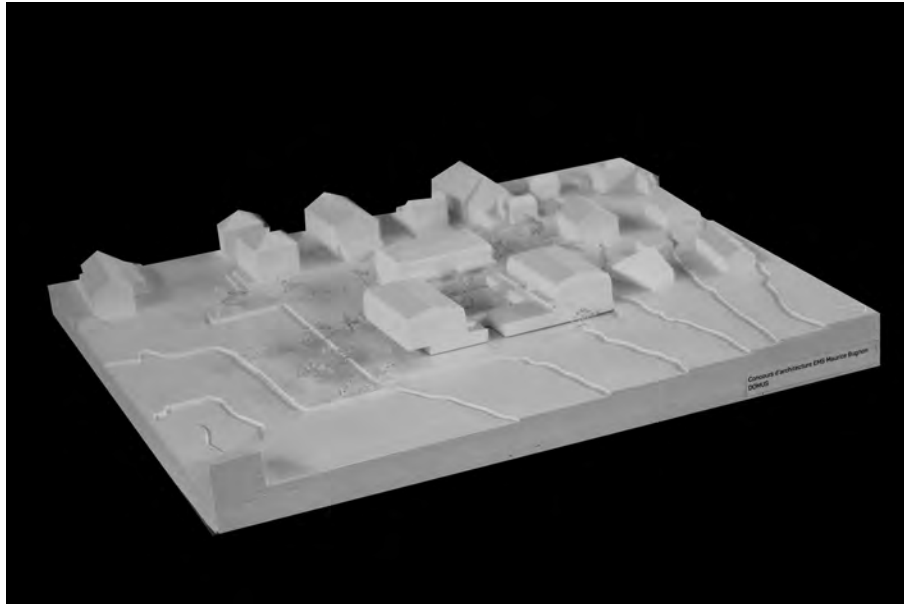
Elliot Di Martino



DOMUS

TRAN Jacques architecte
Rue du Marché 2
1227 Carouge

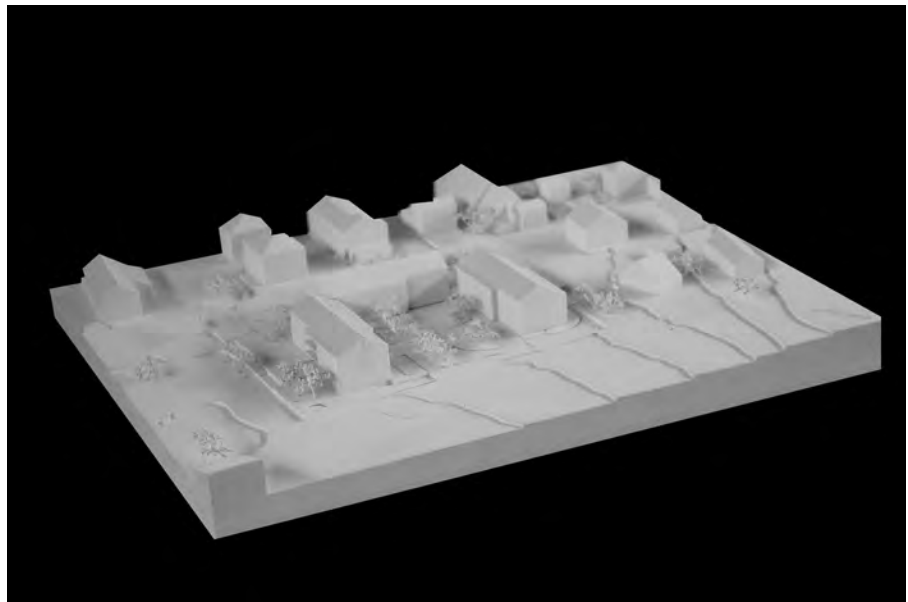
Jacques Tran



ANTOINETTE

PFR ARCHITECTES SA
Place Claparède 5
1205 Genève

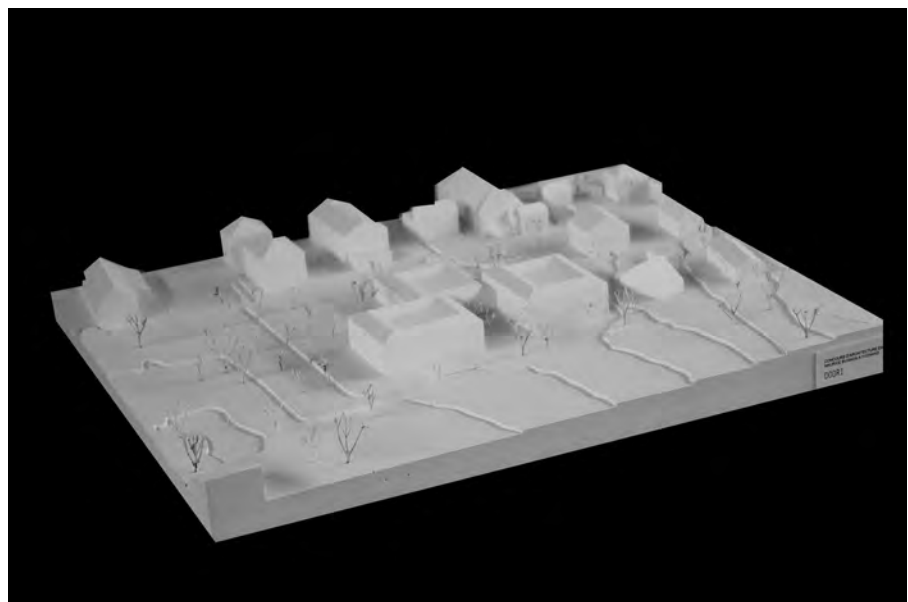
Andrea Pellacani
Damien Romanens
Paolo Pellacani
Elena Guerra



DODRI

Baur Klott Architekten GmbH
Alemannengasse 33
4058 Basel

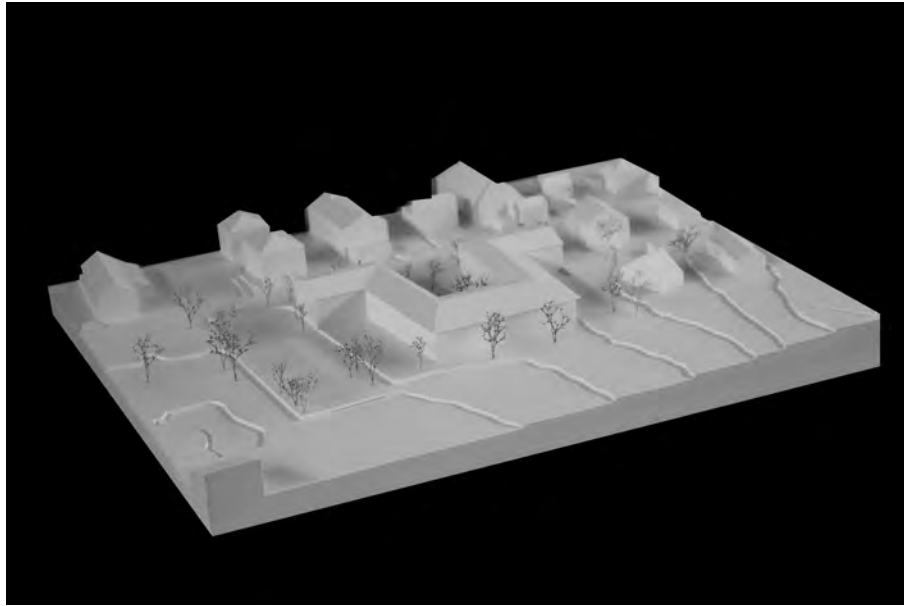
Julia Koltt
Daniel Baur



A BRAS OUVERTS

GNWA - Gonzalo Neri &
Weck Architekten GmbH
Förllibuckstrasse 10
8005 Zürich

Cristina Gonzalo Noguès
Markus Weck
Marco Neri
Cloé Sermier
Anita Grustuti
Albert Jimenez

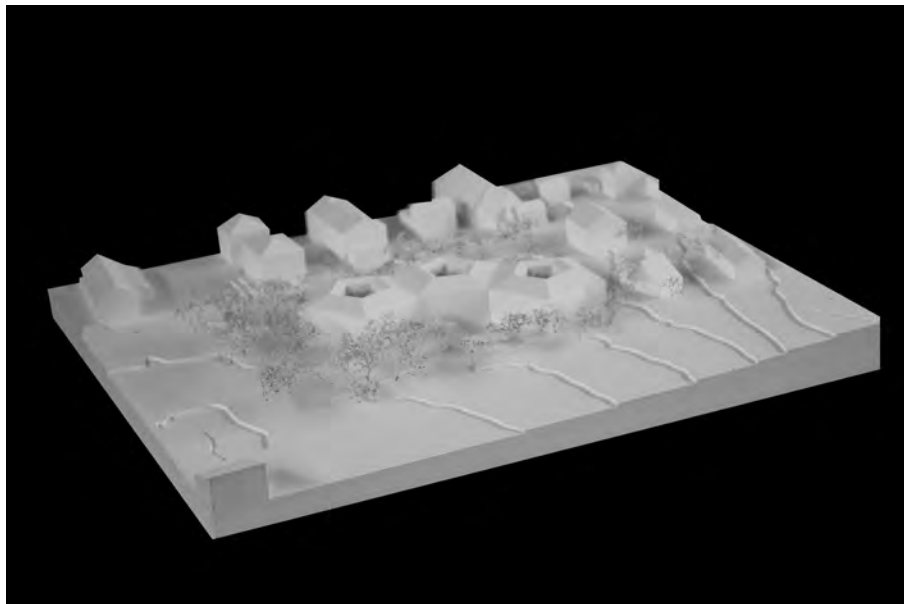


PANETSCHI

atelier 703 Sàrl
Rue du Petit-Chêne 22
1003 Lausanne

Bastien Guy
Eliana Barreto
Timothé Deschamps

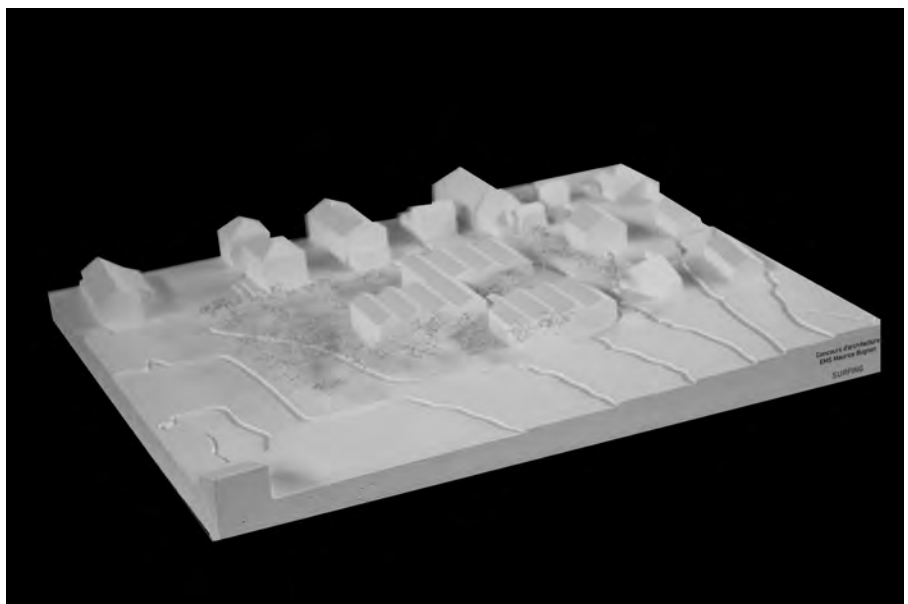
Varia bureau de paysage
B+S ingénieurs civils



SURFING

Transversal architectes
Rue du Petit Chêne 11
1003 Lausanne

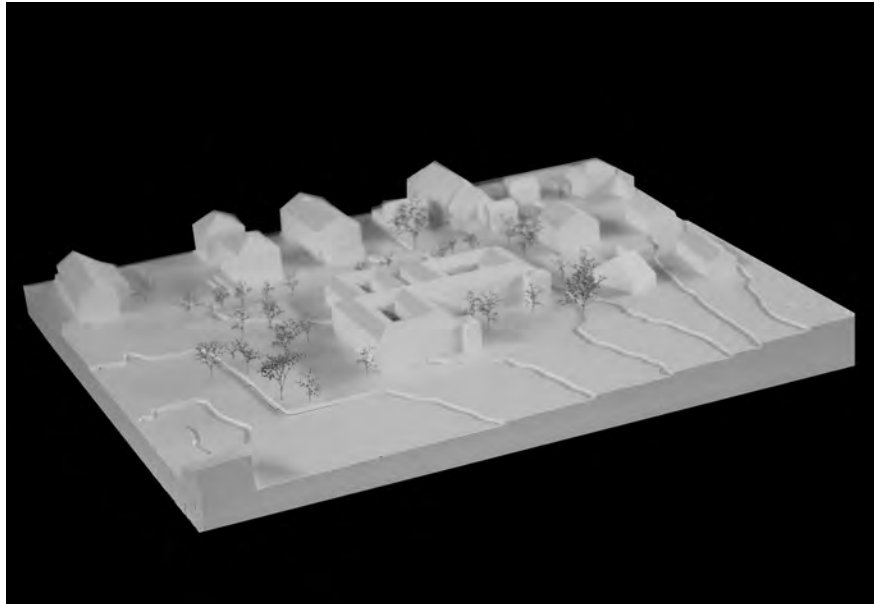
Xavier Marlaire
Esteban Peytou
Pablo Gabbay
Théo Lambert



ATOLL

Vukoja Goldinger Architekten GmbH
Ernastrasse 22
8004 Zürich

Ivana Vukoja
Gregor Goldinger



LE MIEL ET LES ABBAYES

Mei studio Sàrl
Route du Centre 21
1782 Belfaux

Fabrice Schwaller
Alexis Luc
Marc Berger
Tania Bersier

